

GASPE

N° 39

ISSN-1777-9758

Groupe Avenir Service Public de l'Équipement

Organisme de recherches du SNPTAS CGT

Mémoire du syndicalisme 1944 - 2004

Hier



et

DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

Supplément au N° 431
du 14 décembre 1988

SOMMAIRE :

- 1-ÉLEVER QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT L'ACTIVITÉ DE LA C.G.T. À L'ÉQUIPEMENT P.2
- 2-LE DOSSIER PROPAGANDE P.3
- 3-LE DOSSIER INFORMATIQUE P.4
- 4-LE DOSSIER "COMMENT FAIRE DANS MON SERVICE ?" P.9
- 5-ANNEXES P.20 À 22

Aujourd'hui

***Le projet de développement
du service public
et la crise de la Cgt à l'Équipement***

*Conception et réalisation : Roger ESMIOL
Relecture : Ghislaine KOOTZ
Mise en forme et présentation : Patrice MARCHAND*

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT
MEDAD – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.
email : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC
DIRECTEUR DE PUBLICATION : PATRICE MARCHAND

Visitez notre site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

Le projet de développement du service public et la crise de la Cgt à l'Équipement

....Ne dédaignez pas l'histoire du mouvement ouvrier. Vous n'arrivez pas, pas plus que nous ne sommes arrivés, nous, qui sommes beaucoup plus âgés que vous, dans un terrain en friche, nous avons recueilli et vous recueillez le fruit de l'effort des générations passées, et parmi ces générations, des hommes et des femmes furent jeunes, comme vous l'êtes, lorsqu'ils enrichirent de leur expérience l'histoire du mouvement ouvrier. Il faut aussi l'apprendre, la connaître, cette histoire du mouvement ouvrier, elle est utile...

Benoît Frachon- Aux jeunes (décembre 1961)

Connaître le passé

pour comprendre le présent

et construire l'avenir

Sommaire

<i>Editorial.</i>	<i>p. 6</i>
<i>Notes sur l'éditorial</i>	<i>p. 7</i>
<i>Point 1</i> <i>Premiers symptômes de la crise</i>	<i>p. 9</i>
<i>Point 2</i> <i>Quatre documents sur le service public</i>	<i>p. 15</i>
<i>Point 3</i> <i>Reproduction d'un document de 1988</i> <i>sur le développement du service public</i>	<i>p. 25</i>
<i>Annexe</i> <i>Eléments sur le contexte politique et syndical</i>	<i>p. 41</i>

Editorial

Dans plusieurs dossiers, notamment **Gaspe N° 15, 19, 33, 34** on peut trouver des éléments relatifs à la crise de la CGT à l'Équipement. Dans ces Gaspe, les interviews de militants du SNPTAS-Cgt font apparaître la position de la Fédération Cgt de l'Équipement, avant l'année 1991, la rupture d'orientation, en particulier sur le service public. Cette position, dont un des axes était l'élaboration d'un projet de développement du service public a été violemment critiquée par un courant de la Cgt qui l'a dénoncé comme élément d'un « syndicalisme d'accompagnement ». Il convient de noter que la nouvelle direction fédérale issue du VIII° Congrès de la Fédération Cgt de l'Équipement n'a élaboré aucune position stratégique. **(1)**

Le projet de développement du service public avait été élaboré - avant 1991 je le répète - à partir d'un processus d'analyse et de réflexions dont nous rappellerons quelques étapes.

C'est à partir d'une journée d'études fédérales du 23 novembre 1987 (compte rendu dans le Courrier du Militant de l'Équipement N°379 du 9-12-987) que le projet de développement de service public a été élaboré comme réponse aux projets gouvernementaux. Des travaux d'élaboration avaient commencé précédemment entre le Secrétariat fédéral et la Cgt Essonne. Deux ministères les PTT et l'Équipement avaient été choisis à cette époque pour mener une politique de modernisation s'inspirant des méthodes de gestion de l'entreprise et préconisant notamment des contrats de performance **(2)**. La fédération Cgt les rebaptisa aussitôt contrats de déclin. Ces contrats prévoyaient, avec le développement de la productivité des retours financiers aux agents, retours qui ne furent jamais mis en pratique, à l'exception de deux voyages aux agents de l'Essonne et à ceux du Cete de Bordeaux. Citons aussi d'autres mesures, telles que transformer les Directions du personnel en Directions des ressources humaines **(3)**, développer les projets de service, **(4)** mettre en place une procédure de contrôle de gestion **(5)**.

La question était la suivante : face à ces projets, quel devait être le mode d'intervention de la Cgt ? Nous montrerons dans ce Gaspe comment le projet de développement de service devait répondre à cette question.

Bien évidemment, dans la période que nous avons retenue, la fin des années '80, l'activité de la Cgt à l'Équipement se situe dans un contexte politique, administratif, syndical qu'on ne peut passer sous silence. Ces points feront l'objet d'une Annexe.

Il a semblé nécessaire de rappeler quelques éléments de la crise de la Cgt à l'Équipement à cette période. Ils ont été regroupés sous le titre « Premiers symptômes de la crise de la Cgt à l'Équipement ». Cela précise les positions et les informations que l'on peut trouver dans les Gaspe cités en référence.

Ce sera l'objet du Point 1

Parmi les documents élaborés par la Fédération Cgt de l'Équipement, nous avons choisi quatre documents, pour illustrer la démarche relative au projet de développement du service public.

Ce sera l'objet du Point 2

La Fédération Cgt de l'Équipement avait élaboré un document de synthèse destiné à servir de guide méthodologique pour l'élaboration du projet de développement du service public.

Ce sera l'objet du Point 3

Une annexe apportera quelques éléments sur le contexte politique et syndical pour la période retenue.

Roger Esmiol : coordonnateur du Gaspe.

Notes sur l'Editorial

1- Positions stratégiques

La lecture de la circulaire de la Fédération Cgt de l'Équipement- **le Courrier du Militant de l'Équipement**- montre très clairement le changement d'orientation de la Fédération Cgt avant et après le Congrès de 1991. On voit aussi une rupture dans le mode d'intervention syndicale, les actions des Syndicats nationaux, ou de l'UGFF, de la Confédération apparaissent au détriment des actions menées par les Unions fédérales, les Syndicats de service n'apparaissant pas.

2- Contrats de performance

Les contrats de performance ont été expérimentés dans les DDE dès la fin des années '80. Le concept de performance, introduit à cette époque à l'Équipement est un élément central des politiques de contrôle de gestion. La performance recouvre en effet les concepts d'efficacité, de productivité et d'efficience. L'efficience, selon les théoriciens et les praticiens de la gestion s'exprime par le rapport entre une quantité produite et les ressources engagées pour engendrer cette production. La production est conçue de manière large et concerne aussi bien des activités de production physique que des activités administratives ou financières. De ce fait le concept de performance peut concerner toutes ces activités. Et évidemment les activités des administrations d'État ou des collectivités locales. L'introduction du concept à l'Équipement ou aux PTT était facilitée à l'époque par la nature des activités techniques de ces deux ministères.

Comment prendre en compte, au plan syndical cette politique ? La direction fédérale - et ce rappelons-le avant 1991- avait considéré qu'il fallait un corps de propositions cohérentes : le projet de développement de service public. Nous verrons en note 4 qu'il s'agissait aussi par là d'apporter une réponse syndicale à la constitution des DRH.

Quel que soit le bilan -relativement mitigé- des contrats de performance des DDE, ce mode de gestion n'a pas été abandonné pour autant. Citons le contrat de performance (2007-2009) signé le 26 juillet 2006 entre le Ministère du Budget et le Ministère des Finances. Le contrat se fonde sur les trois concepts indiqués plus haut : efficacité, productivité, efficience. La première partie du contrat détaille les évolutions d'organisation auxquelles l'administration s'engage. La seconde partie précise les effectifs et les moyens ; l'Équipement, par ce contrat s'est engagé à supprimer sur 3 ans 3 200 emplois. Par ailleurs, il convient de noter que la culture de résultat et de la performance sont présents dans la LOLF et sont mis au cœur du pilotage de la gestion publique.

3- GRH

La première dénomination, en service déconcentré des services de personnels était GAC : Groupe administratif central. Par la suite, la notion de Direction du personnel a été introduite : elle est devenue la règle au niveau de l'administration centrale. La notion de DRH, Direction des Ressources Humaines traduit une évolution importante. Le terme de DRH est celui de la grande entreprise.

« Le directeur des ressources humaines est responsable de la politique de gestion des relations humaines et de management social. La fonction de directeur des ressources humaines recouvre trois missions principales. Tout d'abord la gestion du personnel : il est chargé de définir et de mettre en oeuvre une politique de recrutement, de promouvoir la gestion des carrières (mobilité, affectations, formations...) et de proposer une politique de rémunération. Ensuite le management social : il développe les motivations par l'élaboration d'un projet d'entreprise ou de différentes formes de participation des salariés (intérêt, cercles de qualité...). Il met en oeuvre la réduction du temps de travail et négocie avec les représentants du personnel. La communication interne enfin : il est garant de la qualité du climat social en recherchant l'adhésion du personnel aux objectifs de l'entreprise et en diffusant des informations d'ordre économique et social ».

Source : Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnelle. Par internet.

Notes sur l'éditorial (Suite)

Projet de service

Le projet de service, c'est la mise en oeuvre dans une DDE, un CETE, un Service Navigation... du projet d'entreprise qui est développé à la même époque dans les entreprises. Le projet d'entreprise est considéré comme une charte :

- il définit les défis auxquels est confronté l'entreprise,
- il détermine un positionnement de l'entreprise par rapport au marché, à l'offre de produits ou de services,
- l'entreprise définit des objectifs et des engagements,
- les théoriciens de la gestion considèrent que le projet d'entreprise doit être réalisé sur le mode participatif avec tous les membres du personnel.

Le projet d'entreprise, et plus concrètement le projet de service à l'Équipement, dont il est la traduction a plusieurs ambitions :

- faire face à la concurrence,
- préciser l'offre de services pour les partenaires,
- déterminer en interne des objectifs et des engagements précis sur ceux-ci,
- obtenir la participation du personnel par des débats sur les objectifs, voire des AG de personnel.

Si le projet de service a pour objet de mieux définir les objectifs de travail et leur suivi, il a aussi pour objet de réaliser un processus d'intégration des agents à ces objectifs. Et, par les méthodes mises en oeuvre - débats, A.G. - de court-circuiter les organisations syndicales.

C'est notamment à partir de ce constat que la Fédération Cgt avait décidé de construire un projet de développement du service public.

6- Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion n'est pas seulement l'analyse des résultats comptables ou physiques de l'unité de production (ou à l'Équipement de l'unité de travail) une fonction de vérification de l'activité. Il a pour fonction de mesurer la performance (Cf Note N° 2) et de piloter la stratégie et notamment : réalisation des objectifs, mesure de la performance.

Point 1

Premiers symptômes de la crise...

1- Compte-rendu du Bureau fédéral du 20 avril 1989

Nous avons retenu, parmi les thèmes débattus et présentés dans ce N° du Courrier du militant de l'Equipement les points suivants :

1. *« l'évolution et le rôle des Unions fédérales depuis le dernier Congrès et le souhait des adhérents de travailler ensemble sur le terrain ; les cahiers revendicatifs, les projets de développement du service public, mais aussi l'intégration (ndlr des organisations Cgt de l'Equipement) aux luttes économiques dans le département avec l'interprofessionnel définissent une évolution vers une nouvelle identité unique de la Cgt à l'Equipement.*
2. *« de quelle organisation Cgt avons-nous besoin ? La question est rendue nécessaire par l'évolution de la démarche revendicative que veut nous imposer le gouvernement, mais il ne doit pas occulter le débat de fond qui est : comment résister à la destructuration/restructuration des services publics, et partant à la menace sur nos emplois et nos salaires ?*
3. *« la Cgt, dans un ministère à fonctions diversifiées, l'Equipement, dispose de nombreux outils : les Syndicats nationaux, les Unions fédérales, les Syndicats de service, en n'oubliant pas les premiers constitués hors DDE, tels ceux de l'IGN, de l'ONN, de l'INRETS, des CETE, des Ecoles d'Architecture.*
4. *« il faut aller vers une utilisation collective du savoir-faire de chacun. **Ceux qui ont fait le choix du Syndicat de service doivent être aidés en conséquence.***
5. *« le travail de la Fédération depuis son dernier Congrès attire l'attention de tous sur **l'existence réelle de la Cgt au niveau local.** Quel est le rôle de l'adhérent ? Quels contacts avec l'interpro ? Quelles équipes de travail ? Quelle formation Syndicale ?*
6. *« le phénomène des coordinations - par exemple à la Santé, aux PTT.- nous interpelle : c'est bien ces enjeux de la Cgt qu'il faut débattre et populariser ; tous les présents sont d'accord.*
7. *« **la préparation du Congrès** dans les Unions fédérales -une vingtaine de débats à ce jour- **montre plusieurs blocages :***
 - °le débat sur les structures est privilégié, mais trop souvent sur la base d'éléments déformés : les camarades sont étonnés de l'exposé réel des propositions de lutte de la Fédération*
 - °le débat doit donner lieu à des votes au niveau local. Les Unions fédérales doivent être, comme d'habitude, mandatées clairement au Congrès « Il n' y a pas de réponse toute faite et bouclée aux interrogations et aux besoins catégoriels.*
8. *« les secrétaires généraux des trois syndicats SN PTTE, SN OPA et SN PTAS font part des débats dans leur organisation :*
 - °SNPTTE : des amendements sur le programme revendicatif et le programme d'orientation,*
 - °SN PTAS : à la quasi-unanimité, accord sur les projets de texte,*
 - °SN OPA : CE dans 8 jours,*
 - « les propositions de candidatures pour le SNPTTE et le SNPTAS sont faites. Un contact est pris avec l'USSER et les Syndicats des CETE au nom du Bureau Fédéral.*

Source : Le courrier du militant de l'Equipement N° 450 -3 mai 1989 -BNF -Dépôt légal

NDLR : la numérotation des items a été effectuée par la rédaction pour faciliter le commentaire.

Commentaires sur le compte-rendu du Bureau Fédéral du 20 avril 1989

D'une façon générale, le commentaire de la réunion du Bureau fédéral ne note pas des divergences profondes, ce qui est sans doute le parti-pris du rédacteur. Cependant, nous avons retenu quatre points significatifs où des divergences apparaissent :

- ***Item N° 4***
(...) ceux qui ont fait le choix du Syndicat de service doivent être aidés en conséquence (...)
Ce qui peut laisser entendre que les Syndicats nationaux ne joueraient pas le jeu : diffusion du matériel catégoriel, droits syndicaux, et même reconnaissance comme interlocuteurs dans le département.
- ***Item N° 5***
(...) l'existence réelle de la Cgt au niveau local (...)
Selon la Charte de 1973 ou même les statuts de la Fédération votés à cette même date on a affaire dans un département à une section représentant le Syndicat national, et à une Union fédérale étant simplement la coordination de celle-ci. On est donc très loin des formes d'organisation classiques de la Cgt. De ce fait le mouvement dont parle le compte-rendu « aller vers une nouvelle entité unique » est en contradiction avec le mode d'organisation en Syndicats nationaux. La contradiction est posée ici, mais non résolue. Le VII° Congrès aboutira à un compromis provisoire.
- ***Item N° 7***
(...) la préparation du Congrès (...) montre plusieurs blocages :
°le débat sur les structures est privilégié, mais trop souvent sur la base d'éléments déformés (...)
Cette formulation ambiguë montre qu'il existe un malaise et des interprétations que le compte-rendu qualifie d'erronées sur la politique fédérale, en fait non seulement sur l'organisation de la Cgt, mais aussi sur d'autres questions.
°le débat doit donner lieu à des votes au niveau local (...)
La formulation peut surprendre, tant il paraît naturel qu'un organisme de la Cgt vote avant un Congrès, sur l'activité, l'orientation, les candidats. Mais si on considère que les organismes locaux n'ont pas en fait de vie propre, ne sont pas des organisations Cgt au plein sens du terme, alors le vote ne peut être réalisé que dans le syndicat national ; l'organisme Cgt local n'a donc pas la capacité normale d'un organisme habituel de la Cgt.
- ***Item N° 8***
SNPTTE : des amendements sur le programme revendicatif et le programme d'orientation(...)
Ndlr : Le compte-rendu du Bureau fédéral ne précise pas les amendements en question. Nous n'en disposons pas dans la documentation du Snptas-Cgt.

2- Intervention de René Lomet, Secrétaire Confédéral, au Bureau fédéral du 20 avril 1989 où il avait été invité (Compte rendu du Courrier du Militant)

➤ Ndlr : René Lomet avait assisté à cette réunion, dans le cadre de la préparation du VII^e Congrès de la Fédération de l'Équipement ; René Lomet assistera d'ailleurs aux séances du VII^e Congrès de la Fédération, au nom du Bureau confédéral.

1 «La Confédération a une opinion sur les questions que vous traitez, le fédéralisme ça existe. C'est le Congrès de la Fédération qui décidera. **Il ne me semble pas après avoir participé à vos travaux qu'il y ait des problèmes de fond.**

2 «Par contre, **l'importance que prend la discussion sur les structures risque de prendre le pas sur le débat concernant les aspects réellement décisifs, tels que l'Europe, les attaques du gouvernement contre les salaires, les statuts, les effectifs.** Vous devez veiller à organiser pour votre Congrès les débats sur ces questions et les luttes nécessaires et, à partir de là, la Cgt ;

3- Pour cela, des opinions quelquefois différentes sont exprimées. On doit veiller à un double souci :

- **être au plus près des salariés et à cet égard la structure des Syndicats nationaux joue un rôle important qu'il faut reconnaître,**
- **et en même temps, on a besoin que l'on dépasse les seuls problèmes du service dans lequel on travaille :**
 - °un même patron, alors qu'on a différents syndicats Cgt ?
 - °alors qu'on est confronté à une même attaque générale.

4- Si on se repliait sur des aspects catégoriels, on donnerait prise au gouvernement, on se priverait de moyens pour aller plus loin. A partir de là, découle naturellement l'idée d'évoluer parce que la vie bouge. Si on s'était figé auparavant, on n'aurait jamais avancé, et on n'aurait risqué de ne plus être adapté.

5- Il faut donner crédit, à tous, de cette volonté de bouger. Il faut écouter les arguments de tout le monde, dès l'instant où ils tendent dans ce souci d'arriver à cela. Si on fige les positions, si on arrivait à une opposition, tout le monde y perdrait, et en tout état de cause la Cgt.

Il faut donc :

- **par tous les moyens renforcer le travail sur le terrain**
- **et renforcer, d'autre part, la coordination**

6- **Il y a les Unions fédérales. C'est un moyen. Question : comment faire pour améliorer leur fonctionnement. Des camarades ont pensé à une autre forme. Faut-il la condamner ? Non, sinon on aboutirait à rien. Il y a des expériences en cours qu'il faut faire vivre.** Nous sommes dans une période de transition, où on va vivre des choses différentes. Dans une telle période, personne ne doit poser de peau de banane à personne, même si on n'est pas d'accord.

7- Par contre, essayons de corriger des anomalies : un Syndicat fort et à côté des difficultés ? On ne va pas aider ? On aurait une politique de parrainage dans le cadre interprofessionnel et pas dans le même service ?

Pour me résumer

- privilégier la discussion sur les problèmes de fond
- bien renforcer l'activité au plus près
- mieux organiser l'activité en commun
- ne pas ignorer ceux qui sont à côté
- et, on débat, pour placer la discussion sur ce qui rassemble
SANS BLOQUER, SANS BRUSQUER
EN RESPECTANT TOUT LE MONDE

Source : Le courrier du militant de l'Équipement N° 450 -3 mai 1989 -BNF Dépôt légal

NDLR : la numérotation des items a été effectuée par la rédaction pour faciliter le commentaire

Le projet de développement du service public et la crise de la Cgt à l'Équipement

Commentaire sur la déclaration de René Lomet

Item N° 1

Il ne me semble pas après avoir participé à vos travaux qu'il y ait des problèmes de fond.

On peut estimer que cette position de René Lomet signifie que la direction fédérale ne développe pas des positions contradictoires avec celles de la Cgt. Il n'y a donc pas conflit d'orientation entre la Fédération et la Confédération à ce moment précis du point.

Item N° 2

L'importance que prend la discussion sur les structures risque de prendre le pas sur le débat concernant les aspects réellement décisifs.

René Lomet considère que la question des structures est le point essentiel du débat et que cette question risque de détourner le Congrès des questions essentielles telles que salaires, statuts, politique gouvernementale. En fait, on verra, dans la réponse aux questions ci-après que des questions d'orientation ont été posées, questions qui dans la période qui a immédiatement suivi le Congrès vont être utilisées par le groupe fractionniste pour développer comme nous le disons ci-après, une ligne de masse pour mettre en minorité - dans les appareils - la direction fédérale.

Item N° 3

- ***être au plus près des salariés et à cet égard la structure des Syndicats nationaux joue un rôle important qu'il faut reconnaître,***
- ***et en même temps, on a besoin que l'on dépasse les seuls problèmes du service dans lequel on travaille.***

Position imparable sur le fond mais qui ne dit rien des modes d'organisation par lesquels cette double nécessité est mise en oeuvre. Elle permet de donner raison à tout le monde. Pourquoi pas des Syndicats nationaux ? René Lomet prend bien soin de ne pas les mettre en cause. Et pourquoi pas des structures de base ?

Item N° 5

Il faut donc :

- ***par tous les moyens renforcer le travail sur le terrain***
- ***et renforcer, d'autre part, la coordination***

René Lomet, avec ces deux principes prononce une ouverture. On pourrait, pour ce faire avoir des syndicats de service (sur le terrain) et la coordination (des branches catégorielles et la Fédération). L'ambiguïté de la position confédérale consiste à ne pas prendre position, tout en ne condamnant pas.

Item N° 6

Il y a les Unions fédérales. C'est un moyen. Question : comment faire pour améliorer leur fonctionnement. Des camarades ont pensé à une autre forme. Faut-il la condamner ? Non, sinon on aboutirait à rien. Il y a des expériences en cours qu'il faut faire vivre.

Cette affirmation est importante : les Syndicats de service ont donc leur place. Mieux, il faut les faire vivre. Cette position évoluera bientôt, au niveau du groupe dirigeant de la Confédération.

3- VII° Congrès de la Fédération Cgt de l'Équipement - Extraits des réponses aux questions par Jean-Claude Boual Secrétaire général de la Fédération Cgt de l'Équipement et de l'Environnement

1. « ... les débats du Congrès, le nombre d'interventions confirment l'intérêt manifesté par les adhérents et les militants dans la préparation du Congrès, puisque nous avons dû voir plus de trois mille militants et adhérents... Il est donc normal que la discussion reflète la richesse des débats qui ont eu lieu... et que de la tribune du Congrès s'expriment **des opinions différentes voire divergentes...**
2. « **...il faut bien comprendre que débattre, donner son opinion, n'est pas refuser d'écouter et de voir, et cela est vrai pour tout le monde...**
3. « ...nous avons à poursuivre le débat et prendre les dispositions concrètes pour répondre aux besoins de l'activité syndicale... **Comment améliorer le fonctionnement de notre outil syndical dans toutes nos organisations à l'Équipement, et le tout inclut aussi bien la Fédération, son secrétariat, toutes ses composantes à la commission exécutive, mais aussi les syndicats nationaux, sections, unions fédérales, syndicats de service...**
4. « ...il est habituel de dire que tout ce qui est excessif est sans importance. Cependant on dit aussi que de la calomnie subsiste toujours quelque chose... Nous ne pouvons laisser dire que la Fédération comme organisation, son secrétaire général par conséquent **ont recherché le consensus avec le gouvernement** à quelque moment que ce soit. Consensus d'ailleurs auquel, à l'époque, le camarade Denis Glasson qui en a porté les accusations, a participé et argumenté sur la position de la Fédération que nous avons tenue au Comité Technique Paritaire Ministériel et qu'il a voté... Nos positions publiques, nos luttes témoignent pour nous. Denis les connaît suffisamment, pour y avoir pris part, pour savoir que ses accusations sont mensongères et calomniatrices...
5. « ...les derniers Congrès de la Fédération ont-ils **enfermé les militants dans une bataille structurelle pour le service public étatique de l'Équipement**, ainsi que l'a dit Denis Glasson ? Structurelle, la démarche de cahiers revendicatifs de toute la Cgt et le projet Cgt que nous voulons mettre en oeuvre dans tous les services ?... »

Source : Ensemble Journal trimestriel de la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement
-Nouvelle série N° 12 - Mars 1990 - BNF Dépôt légal

NDLR : la numérotation des items a été effectuée par la rédaction pour faciliter le commentaire.

Commentaires sur les réponses aux questions

Item N°1

(...) des opinions différentes voire divergentes (...)

Il y a là le constat que les militants s'expriment dans leur diversité ; à ce niveau, il n'existe pas de positions organisées de manière fractionniste ou tendant à développer des positions de pouvoir dans l'organisation. Nous verrons dans la suite du commentaire que la situation est déjà, dans la préparation du VII° Congrès, un peu différente.

Item N°2

(...) il faut bien comprendre que débattre, donner son opinion, n'est pas refuser d'écouter et de voir, et cela est vrai pour tout le monde (...)

On note ici que le débat n'est pas aussi serein qu'on pouvait le dire précédemment ; des positions déjà organisées conflictuellement peuvent être notées ; à partir de là le conflit interne est amorcé.

Commentaires sur les réponses aux questions (Suite)

Item N°3

(...) Comment améliorer le fonctionnement de notre outil syndical dans toutes nos organisations à l'Équipement, et le tout inclut aussi bien la Fédération, son secrétariat, toutes ses composantes à la commission exécutive, mais aussi les syndicats nationaux, sections, unions fédérales, syndicats de service (...)

On trouve là une position de consensus, notamment sur l'évolution des modes d'organisation de la Fédération - et en particulier le développement des Syndicats de service. Cette position de consensus sera celle du rapport d'orientation, elle demeure très ambiguë sur les évolutions. Cela explique les votes très majoritaires sur les documents de Congrès.

Item N°4

On trouve dans cet Item les symptômes de l'opposition qui va monter crescendo immédiatement après le VII° Congrès. Deux accusations principales sont indiquées dans la réponse du secrétaire général aux interventions :

► Première accusation : « **ont recherché le consensus avec le gouvernement** »

On trouve là l'accusation de collaboration de classe, de syndicalisme d'accompagnement, de non opposition frontale au gouvernement et, en l'occurrence au ministère. Peu importe d'ailleurs l'objet sur lequel porte l'accusation. Le prétexte est le vote positif sur la dernière mouture du décret concernant la décentralisation, qui, après des luttes importantes maintenant, pour l'essentiel, la capacité des services.

Item N°5

► Deuxième accusation « **enfermé les militants dans une bataille structurelle pour le service public étatique de l'Équipement.** »

Cette accusation porte sur le même point que ci-dessus. Le groupe dirigeant de l'UGFF, en particulier, avait pris un virage à 180 degrés et prétendait qu'il fallait massivement transférer les services aux collectivités locales. Cette position était purement opportuniste et avait permis de s'opposer frontalement à la Fédération de l'Équipement. On doit noter que les militants et les adhérents des syndicats nationaux n'étaient pas d'accord avec cette position ; ils rejoignaient la position de la direction fédérale sur ce point. C'est ce qui explique les votes très majoritaires sur l'orientation au VII° Congrès. Les militants ont été manipulés par la direction fédérale : d'où une idée très simple : supprimons cette direction fédérale et notamment son secrétaire général ; ainsi les militants et les adhérents vont pouvoir accéder à la Vérité !

La seconde accusation s'attaque au point central de l'orientation fédérale, à savoir sa **position sur le service public**. Dans son rapport introductif au VII° Congrès, J.C. BOUAL en rappelle la cohérence :

« Nos propositions sur le service public sont articulées en trois volets :

- le service national de gestion et d'aménagement de l'espace et de l'environnement, géré démocratiquement, avec les comités tripartites comportant les représentants des personnels et des élus locaux (ainsi que les représentants de l'Etat n.d.l.r.), décentralisé, attaché au tissu national et local,
- le projet Cgt de développement de service public, à partir du cahier revendicatif, sur le lieu de travail, en liaison avec les personnels, l'expression permanente des travailleurs et de la population, sur les besoins économiques et sociaux, leur traduction en quantité d'emplois, en orientation et qualité du service public, comme le dit le document d'orientation du 43° Congrès confédéral, et nos orientations tant statutaires que salariales,
- notre recherche, à partir du service, avec les militants et les adhérents, de la meilleure forme d'organisation et de fonctionnement de la Cgt à l'Équipement

« Source : ENSEMBLE Nouvelle série N° 12 -Mars 1990-

Compte-rendu du VII° Congrès de la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement -BNF Dépôt légal.

Point 2

Quatre documents sur la position de la Fédération Cgt (avant 1991) sur le service public.

Document N° I

Déclaration de la Fédération nationale Cgt de l'Équipement du 10 mai 1988 (Extraits)

(...) « La Fédération Cgt de l'Équipement exige une vraie modernisation Celle-ci est possible

« La Fédération Cgt de l'Équipement appelle toutes ses organisations, UF et Syndicats, à mettre en oeuvre dans chaque service un projet Cgt de développement du service public, sur la base de cahiers revendicatifs, établis avec les adhérents et le personnel, cellule de travail par cellule de travail.

« Le projet doit être élaboré, dans la lutte, pour la lutte, avec les adhérents, avec les personnels, sur la base de cahiers revendicatifs, établis avec les adhérents et le personnel, en liaison avec les usagers (élus, CE et syndicats Cgt des secteurs d'activité : BTP, Transport, Environnement, les Unions locales et les Unions départementales Cgt).

- *Pas une mission de nos services ne doit être privatisée ou abandonnée.*
- *Les tâches déjà privatisées ou sous-traitées, totalement ou partiellement, doivent revenir au service public, qui doit disposer des moyens en effectifs, crédits et matériels pour les remplir.*
- *Les missions nouvelles socialement utiles doivent être réalisées par le service public. En fonction des besoins nouveaux qui s'expriment dans la population.*
- *Pas une subdivision, pas un arrondissement ne doit disparaître, la territorialité doit être au contraire développée dans certains cas pour un développement harmonieux de l'aménagement de l'espace.*

« Pour cela

- *dans chaque subdivision,*
- *dans chaque parc et atelier,*
- *dans chaque arrondissement,*
- *dans chaque unité de travail du siège de la DDE,*
- *dans chaque service navigation, maritime, et base aérienne,*
- *dans chaque CETE,*
- *dans chaque division des CETE,*
- *dans chaque laboratoire,*
- *dans chaque service technique,*
- *dans chaque direction de centrale,*
- *dans chaque école d'architecture,*
- *dans chaque organisme de recherche,*
- *dans chaque DRE et DRAE,*
- *dans chaque établissement,*

➤faire le bilan des tâches et missions sous-traitées, privatisées, insuffisamment prises en compte ;

➤chiffrer le manque d'effectifs et les qualifications nécessaires pour effectuer ces tâches et missions ;

➤définir et évaluer les moyens matériels, financiers et les besoins de formation professionnelle ;

➤confronter, discuter, agir avec les élus locaux, usagers, associations, syndicats Cgt et Comités d'entreprise, des entreprises utilisatrices, à partir des axes dégagés pour faire du service public l'affaire du plus grand nombre ;

➤mettre en avant les revendications des agents (minimum de salaire à 6000 f, 1500 f d'augmentation immédiate, amélioration des garanties statutaires et sociales, titularisation, reconnaissance des qualifications).

Déclaration de la Fédération nationale Cgt de l'Équipement du 10 mai 1988 (suite)

« L'action avec les usagers est essentielle pour faire surgir le service public dont la population a besoin, prendre en compte les besoins sociaux et les aspirations de la population. »

Nous appelons les Unions Fédérales et les Syndicats à mettre en oeuvre ce processus afin de construire dans l'action un projet de développement du service public, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement.

Ce projet fondé sur l'utilité sociale du service public, nécessairement en contradiction avec la politique du gouvernement et du patronat, faisant appel à l'initiative des syndicats Cgt, des adhérents, des populations et des élus, démocratique et débureaucratisé, de nature à lutter contre la désertification de régions entières, représente la meilleure forme de lutte sur des bases de classe contre la politique de restructuration/affaiblissement du service public menée par le gouvernement. »

*Source : Le courrier du militant de l'Équipement
N° 402 -18 mai 1988- Bibliothèque nationale de France Dépôt légal.*

Document N° I : un peu de vocabulaire

- **service public, projet de développement du service public**
 - dans chaque service un projet Cgt de développement du service public
 - réalisées par le service public,
 - pour faire surgir le service public
 - projet de développement du service public, de l'aménagement de l'espace et de l'environnement
 - réalisées par le service public.

➤ **soit deux occurrences pour service public, développement du service public**

- **lutte**
 - dans la lutte,
 - pour la lutte,
 - la meilleure forme de lutte sur des bases de classe

➤ **soit trois occurrences pour lutte**

- **usagers**
 - en liaison avec les usagers
 - agir, avec les élus locaux, usagers,
 - l'action avec les usagers

➤ **soit trois occurrences pour usagers**

Document N° II

Extraits d'un numéro du journal « Ensemble » de la Fédération Cgt de l'Équipement (quatre pages). Ndlr : ce journal n'est plus édité actuellement par la Fédération Cgt de l'Équipement et la Confédération Cgt publie un périodique sous ce sigle.

➤ **Titre**

« Non aux contrats de performance (barré) de déclin des services. Avec la CGT luttons pour un projet de développement du service public »

➤ **On trouve**

1- un article en page 1 : « modernisation, réorganisation(s) gestion » ...

Extraits :

« Une vague de réorganisations, succédant à la décentralisation, se développe à l'Équipement (...) tableaux de bord en Charente, dans le Morbihan (cercles de qualité dans le Maine et Loire et dans le Puy de Dôme), DPO dans le Puy de Dôme. Soixante DDE sont dotées de projets d'entreprise ainsi que d'autres services. Le contrôle de gestion est introduit. Des contrats de performance sont élaborés ».

2- Un article en page 3 (Synthèse par la rédaction et extrait). On y trouve :

● **une analyse des cercles de qualité**

La Cgt les définit notamment comme un « système de récupération du savoir ouvrier ».

La Cgt adopte sur ce point la position suivante :

« La Cgt considère que les agents doivent intervenir sur tous les problèmes qui se posent dans leur lieu de travail : organisation technique et hiérarchique du travail et les questions de salaire, de statut (...)

« **C'est notre conception du conseil d'atelier ou du conseil de service** ».

● **une position sur les contrats de performance**

(...) Pour mettre en oeuvre les contrats de performance, l'administration « cible certaines activités (...). Pour ces activités : intervention sur voies rapides (Essonne), amélioration de la gestion (Cete du Sud Ouest), des objectifs sont dégagés ; les résultats sont comparés aux objectifs (contrôle de gestion grâce aux outils comptables).

● **« La Cgt n'est pas hostile à la définition d'objectifs pour le service ou pour une partie du service, ni à la mesure des résultats... Mais ...**

Quels objectifs ?

Déterminés comment ?

Par qui ?

Réalisés pour qui ?

« Tout le système des contrats de performance est perverti au départ. Les choix sont verrouillés. Les objectifs sont ceux de l'austérité : diminution des effectifs (-1,5 %), baisse des crédits et des moyens, choix de certaines tâches ».

3- On trouve en page 4 un document intitulé :

« La Cgt PROPOSE : ELABORONS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC (Extraits)

« Quelle démarche ?

« La Cgt met en oeuvre une pratique démocratique. Les adhérents Cgt, comme c'est leur droit et leur responsabilité, élaborent une proposition globale et des propositions précises pour les diverses implantations du service. Lorsque ces propositions sont à un degré suffisant d'avancement, elles sont soumises à l'avis du personnel dans les diverses implantations. C'est une démarche de type conseil d'atelier ou conseil de service.

« Quelle finalité ?

« (...) Service public, cela signifie notamment que la DDE, le CETE, le Service navigation... fournissent une prestation, quel que soit le lieu où se trouve l'utilisateur, quelle que soit la dimension de la collectivité locale concernée. C'est pourquoi la mesure des coûts de la prestation ne doit pas servir à dire, par exemple, la viabilité hivernale coûte trop chère sur tel axe : n'intervenons plus.

- « Service public, c'est prendre en compte les besoins de la population et des usagers. C'est pourquoi le service n'a pas de clients, mais des partenaires avec qui il faut développer des relations de coopération.
- « Service public, ce n'est pas seulement mesurer des coûts internes au service, mais aussi les avantages que les activités du service apportent à la population et aux usagers.

Source : Ensemble Nouvelle série N°3 Janvier-février-mars 1988 -BNF - Dépôt légal
Ce numéro d'Ensemble est joint à la BNF au Courrier du Militant de l'Équipement
N°387 du 10 février 1988.

Document N° II : un peu de vocabulaire

- **contrats de performance**
 - Titre de l'article p.1 : non aux contrats de performance
 - Extraits de l'article p.1 : des contrats de performance sont élaborés
 - Un article en page 3 : pour mettre en oeuvre les contrats de performance
 - Un article en page 3 : tout le système des contrats de performance

➤soit quatre occurrences pour **contrats de performance**
- **réorganisation(s)**
 - Modernisation, réorganisation(s) gestion
 - Extraits de l'article p.1 Une vague de réorganisations

➤soit deux occurrences pour **réorganisations**
- **objectifs**
 - Un article en page 3 : des objectifs sont dégagés les résultats sont comparés aux objectifs. Quels objectifs ? Les objectifs sont ceux de l'austérité.

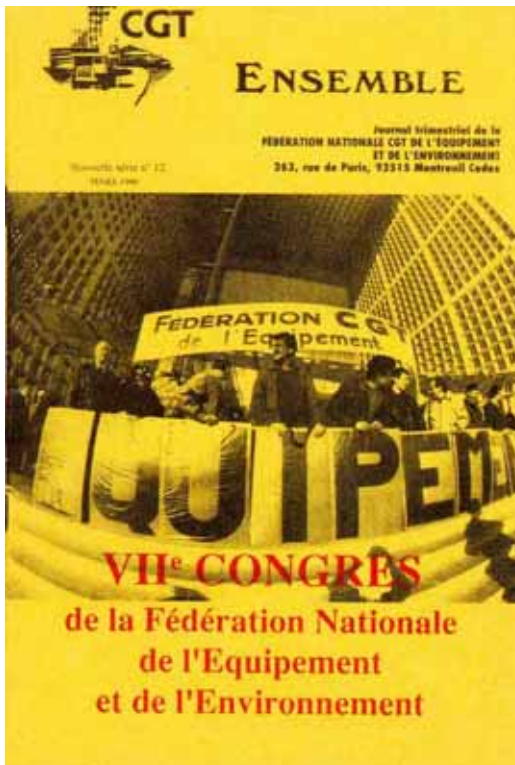
➤soit quatre occurrences pour **objectifs**
- **intervenir, proposition(s)**
 - Un article en page 3 : les agents doivent intervenir
 - document page 4 : une proposition globale, des propositions précises, Lorsque ces propositions.

➤soit quatre occurrences pour **intervenir, proposition(s)**
- **service public**
 - Un article en page 4 : Service public, cela signifie - Service public, c'est prendre en compte-« Service public, ce n'est pas seulement...

➤soit trois occurrences pour **service public**

Document N° III

Extraits du document d'orientation du VII^e Congrès de la Fédération de l'Équipement



« II- Lutter pour le développement et la démocratisation du service public de l'aménagement, de la gestion de l'espace et de l'environnement

(...)

« 5-Le projet Cgt de développement de service public

*Nous disons **projet** car la Cgt a des propositions cohérentes à faire sur le service. Nous disons **développement de service public**, car nous affirmons que le service public, non seulement doit être défendu, mais développé, pour répondre aux besoins sociaux. Quand nous disons **service public**, nous nous opposons à la privatisation et nous demandons la réappropriation des tâches, mais surtout une nouvelle articulation entre services publics et tissu industriel et économique reconstruit sur le territoire national. Nous rappelons notre position relative à l'intégration du domaine autoroutier et des ouvrages à péage dans notre service public.*

Il ne s'agit pas d'élaborer le contre-projet technocratique de la Cgt face au projet technocratique de l'administration.

« Il ne s'agit pas d'élaborer, de manière déléguée à quelques-uns, un document d'archives. Il s'agit d'une démarche revendicative où nous posons ensemble :

- *quelles tâches on fait, celles qu'on ne fait plus, celles qu'on pourrait faire,*
- *les effectifs y afférant,*
- *les moyens de travail nécessaires,*
- *les qualifications,*
- *les revendications des personnels concernés.*

*« Le Projet de développement de service public prend la forme de **cahiers revendicatifs** élaborés dans chaque implantation du service. Il comporte une phase de démocratie syndicale : élaboration par les syndiqués Cgt de l'implantation, et une phase de démocratie de masse, avec l'ensemble du personnel de l'implantation concernée. Chaque document sert de fondement à des actions revendicatives par implantation ou plus globales. A un degré d'élaboration qu'il convient d'examiner au niveau de chaque Union fédérale ou Syndicat de service, contact doit être pris avec le secteur interprofessionnel de la Cgt, avec d'autres organisations Cgt, du secteur public ou du secteur privé, afin d'examiner quelles actions Cgt peuvent être développées pour prendre en compte les besoins sociaux. En tout état de cause, les liaisons avec les usagers sont à rechercher en permanence ; l'apport des Unions départementales et des Unions locales est indispensable ; il apporte un enrichissement mutuel à nos luttes. C'est dans le développement de l'action que des formes de démocratie de masse pourront émerger : conseils de bureau, d'atelier, de subdivision ».*

« La notion de maîtrise publique et nationale, le rejet des formes d'intervention bureaucratique, la réflexion sur la relation à développer avec les entreprises publiques, la relance de la planification nationale doivent être présents dans notre réflexion Cgt.

« Le VII^o Congrès invite chaque Union fédérale et Syndicat de service à prendre en charge la démarche Projet de développement de service public, à développer l'action à partir des propositions revendicatives concrètes qui émergent des lieux de travail, à créer les conditions pour développer la lutte dans chaque lieu de travail.

« Simultanément, le VII^o Congrès invite les Unions fédérales et les Syndicats de service à poser de façon offensive la question de l'adhésion à la Cgt dans toutes les réunions de personnel. »

Information de la rédaction :

Le document d'orientation débattu au VII^o Congrès

et amendé a été adopté par le vote suivant :

32 651 pour, soit 90,7 %

625 contre, soit 1,7%

2 699 abstentions, soit 7,6 %

Ce vote inclut évidemment le point

5 présenté ci-dessus.

Un peu de vocabulaire

1. Besoins sociaux

°Point 2 : ...répondre aux besoins sociaux...

°Point 10 : ...prendre en compte les besoins sociaux...

➤**Soit 2 occurrences pour besoins sociaux**

2. Service public

Titre du chapitre V : ...projet Cgt de développement du service public...

Point 2 : ...développement du service publicnous affirmons que le service public...

Point 3 : ...quand nous disons service public ...une nouvelle articulation entre services publics...

Point 7 : ...projet de développement de service public...

Point 10 : ...un terme corrélié : ...d'autres organisations Cgt du secteur public...

Point 14 : ...projet de développement du service public...

➤**Soit 7 occurrences pour service public et une corrélée secteur public**

3. Propositions

Point 1 : ...la Cgt a des propositions...

Point 14 : ... à partir de propositions revendicatives...

➤**Soit 2 occurrences pour propositions**

4. Revendications

Point 6 : ...démarche revendicative...

Point 6 : ...les revendications des personnels...

Point 7 : ...cahiers revendicatifs...

Point 9 : ...actions revendicatives...

Point 14 : ...propositions revendicatives...

➤**Soit 5 occurrences pour revendications**

Un peu de vocabulaire (suite)

5. Démocratie

Point 8 : ...une phase de démocratie syndicale ...

Point 8 : ...démocratie de masse ... (2 occurrences)

➤ **Soit 3 occurrences pour démocratie**

6. Implantation

Point 7 : ...implantation du service...

Point 8 : ...l'implantation concernée...

➤ **Soit 2 occurrences pour implantation**

7. Lieu de travail

Point 14 : ...qui émergent des lieux de travail ...

Point 14 : ...dans chaque lieu de travail..

➤ **Soit 2 occurrences pour lieu de travail**

8. Union fédérale et /ou Syndicat de service

Point 10 : ...chaque Union fédérale ou Syndicat de service..

Point 14 : ...chaque Union fédérale ou Syndicat de service..

Point 15 : ...les Unions fédérales et les Syndicats de service..

➔ **Rapport d'activité (Extraits de l'éphéméride)**

« 9 décembre 1987

« Proposition de lutte Cgt : projet de développement de service public

« La démarche à partir des missions du service et des revendications des agents, en convergence avec les usagers vise à développer les luttes dans chaque lieu de travail (subdivision, parc, unité de travail, équipe de travail...). Face au lieu de cohérence politique qu'est la direction du service, il s'agit d'y opposer la cohérence des besoins sociaux et des revendications portés par les usagers, le personnel avec ses revendications, sous l'impulsion de leur syndicat : la Cgt.

« 5/6 décembre 1988

« Le 6 décembre étant la journée Equipement 1988, Le 5 décembre est utilisé par les Unions fédérales pour déposer auprès des chefs de service les cahiers revendicatifs et les projets de développement de service public. »

➔ **Rapport d'activité (Extraits de l'analyse des luttes)**

« Le service public

(...)

« La notion d'efficacité économique et sociale, face aux critères de gestion strictement financiers appliqués aujourd'hui par le gouvernement pour le démantèlement, doit être approfondie et développée dans notre activité revendicative quotidienne. Elle implique que les agents se mêlent de la gestion des services, qu'ils en fassent des axes revendicatifs. Il convient de définir, dans le service, les critères de gestion permettant de prendre en compte les besoins sociaux » (...)

Un peu de vocabulaire (suite)

« L'Équipement – service public national de gestion et d'aménagement de l'espace et de l'environnement

(...)

« La bataille sur les missions, les qualifications, les effectifs, les salaires, pour un service public capable de répondre aux besoins sociaux, est donc primordiale. Il y va de l'existence même des services, donc de l'emploi des agents qui y travaillent .C'est ce qui a fondé notre démarche d projet Cgt de développement de service public, processus en cours dans la moitié des services à ce jour ».

1. Besoins sociaux

Le service public ... *prendre en compte les besoins sociaux*

L'Équipement service public national ...répondre aux besoins sociaux

➤**Soit 2 occurrences pour besoins sociaux**

2. Service public

Titre dans les deux items : *Service public* de manière globale et *Service public national de gestion et d'aménagement de l'espace et de l'environnement*

Second item : bataille ...pour un *service public* et projet Cgt de développement de *service public*

➤**Soit 3 occurrences pour service public**

3. Gestion

°critères de gestion (deux occurrences)

°que les agents se mêlent de la gestion

➤**Soit 3 occurrences pour gestion**

4. Efficacité économique et sociale

Premier item : *la notion d'efficacité économique et sociale*

➤**Soit 1 occurrence pour efficacité économique et sociale**

Source : des textes présentés : Documents déposés à la BNF (dépôt légal)

Document N° IV

Extraits de la Rubrique « Vie des Unions fédérales et des Syndicats de service » du Courrier du militant de L'Equipement (N°387 à 481)

➤ **Le Courrier du Militant de l'Equipement N°387 du 10 février 1988**

Réunion de l'Union fédérale du Gard du 4 février 1988 (Extraits)

« La démarche Cgt de mettre en oeuvre un projet de développement du service public pour la DDE a été adoptée ; un plan de travail a été élaboré, comportant :

- une information aux adhérents sur la réunion du 4 février 1988
- la confection d'une affiche annonçant le projet Cgt,
- le choix de quelques implantations où faire avancer concrètement notre démarche

SAU

Bureau d'étude

Parc

- des collectifs Cgt par implantation ont été définis
- un calendrier de réalisation du projet a été mis en oeuvre

➤ **Le Courrier du Militant de l'Equipement N°406 15 juin 1988**

° Union fédérale du Rhône compte rendu de la réunion du 31 mai 1988 (Extraits)

« Le débat a porté sur les actions menées 26 mai 1988 ou à faire 16 juin 1988 et sur le projet de développement de service public. Le projet de développement de service public a reçu l'accord des camarades présents :

- le travail est déjà bien engagé au Parc
- il convient de le faire en subdivisions et dans les bureaux

Pour cela, la direction d'Union fédérale a préparé des documents méthodologiques pour les camarades »

° Union fédérale du Pas de Calais - Compte-rendu de la réunion du 7 juin 1988 Extraits

« Le but de cette réunion était de faire le point sur le plan de travail du **Projet de développement du service public**.

Des dossiers ont déjà été réalisés :

- étude d'une subdivision (chiffrée),
- étude du Parc (non parvenue à l'Union fédérale),

D'autres services ont été ciblés :

- urbanisme - aménagement
- études routières
- ouvrages d'art
- acquisitions foncières
- politique de l'entretien routier
- gestion du personnel

➤ **Le Courrier du Militant de l'Equipement N°410 - 13 juillet 1988**

UF du Cher -Extrait de compte-rendu

« 22 militants se sont réunis le 6 juillet dernier pour réfléchir sur un projet de développement de service public, ceci pour faire contre-poids au projet de déclin que veut nous imposer le Ministère. Il a déjà été constaté que des tâches pouvant être faites par nos services sont effectuées par le privé, l'entretien des ouvrages d'art pose problème. Le maintien des subdivisions actuelles et la présence d'un subdivisionnaire ont été soulevés ».

➤ **Le Courrier du Militant de l'Equipement N°416 - 1° septembre 1988**

« Projet de développement du service public

Selon le bilan établi au 25/08/1988, 29 UF ou Syndicats de service ont engagé un processus tendant à développer un tel projet »

➤ **Le Courrier du Militant de l'Equipement N°417 - 7 septembre 1988**

« SETRA : Réunion des militants le 30 août 1988 et mise en place d'un plan de travail pour développer l'action à partir d'un projet Cgt de développement du service public »

➤ **Le Courrier du Militant de l'Équipement N° 420 - 28 octobre 1988**

Nous avons retenu deux rubriques :

1-Union fédérale de Loire Atlantique (Extraits du compte-rendu)

« *La première Assemblée générale de l'Union fédérale de la Loire Atlantique s'est tenue de 19 septembre 1988 et a réuni 90 syndiqués. Elle a adopté le principe de mettre en oeuvre en Loire Atlantique le projet de développement de service public.* »

2-Information générale sur le projet de développement de service public

« *Le travail concret, aboutissant à des cahiers revendicatifs par implantation, se développe. Dans divers services, ils sont élaborés dans une subdivision (Finistère), dans une cellule d'ouvrage d'art (Pas de Calais) ; ailleurs c'est un questionnaire très détaillé et précis (missions, effectifs, moyens, revendications, qui est élaboré par les personnels de travaux (Deux-Sèvres). Globalement, plus du 1/3 des services sont engagés aujourd'hui dans ce processus* ».

➤ **Le courrier du militant de l'Équipement N° 433 - 4 Janvier 1989**

Compte-rendu du 2° Congrès de l'Union Fédérale de la Somme

« *Ce congrès a confirmé les positions de la Cgt sur le contrat de déclin du directeur et sur le projet de développement du service public.*

Un plan de travail précis a été adopté :

(...) Affiner le projet de développement de service public ».

➤ **Le Courrier du Militant N° 435 18 janvier 1989**

Compte-rendu de la réunion des Unions Fédérales suivantes : Maine & Loire, Indre et Loire, Loire Atlantique, Vendée, Deux Sèvres du 12 janvier 1989

« *L'objectif était de dégager des axes de lutte à insérer dans le projet Cgt de développement des services publics et d'examiner le type d'expression de l'UF avec les UD Cgt et les Régions concernés (...). La région Pays de Loire et l'UD du Maine & Loire participaient à la réunion.*

Un plan de travail a été mis sur pied pour développer les luttes et intégrer cette question fondamentale dans le projet Cgt de développement du service public (effectifs, salaires, missions qualifications) ».

➤ **Le Courrier du militant de l'Équipement N° 436 - 25 janvier 1989**

« *Le 15 décembre 1988 s'est tenu le Congrès du Syndicat départemental de la DDE de Haute Garonne. 400 délégués de toutes catégories* ».

➤ **Le Courrier du militant de l'Équipement N° 437 - 1° février 1989**

Deux Sèvres : Réunion de la Commission Exécutive de l'UF le 16 janvier 1989

(...)

« *Définition précise du plan de travail pour la mise en oeuvre du projet de développement du service public, dans les subdivisions, le parc, le siège* ».

➤ **Le Courrier du militant de l'Équipement N° 439 - 15/02/1989**

Union Fédérale de la Loire - Réunion du bureau de l'Union Fédérale

« *Discussion du projet de développement de service public dans la DDE : première étape : évaluer précisément pour toutes les catégories, l'évolution des effectifs* ».

➤ **Le courrier du militant N° 441 - 1° mars 1989**

Union Fédérale de l'Hérault 2-3 février 1989

« *Proposition pour tenir un futur Congrès de créer un syndicat départemental* »

Source : des textes présentés : Documents déposés à la BNF (dépôt légal)

Point 3

***Reproduction d'un document édité en 1988 Document au 23-1-2008
par le Courrier du Militant de l'Équipement***

**« *Projet de développement du service public de l'Équipement :
élever quantitativement et qualitativement l'activité de la Cgt à l'Équipement* »**

40 % environ des services, ont à des degrés divers, engagé la mise en oeuvre de projets de développement du service public. Il s'agit de porter l'activité de la Cgt au niveau nécessaire, en fonction de la politique de l'administration : des batteries de réorganisations sont mises en oeuvre dans TOUS les services :

Pour les DDE, on a :

°évaluation des activités d'un arrondissement face à ses « concurrents »,

°segmentation stratégique pour toute la DDE : Bouches du Rhône, Eure & Loir,

°contrats de déclin : Essonne, Meurthe & Moselle, Somme, Puy de Dôme, Morbihan, Ille & Vilaine(1)

Pour les Services de navigation et maritime

°projets d'entreprise

Pour les CETE

°réflexion stratégique qui propose d'aller vers le « faire faire »

Partout les mêmes méthodes : réunions de cadres, y compris l'encadrement de contact (conducteurs) ; analyse transactionnelle, c'est à dire procédure manipulatoire des agents ; assemblées générales -organisées par l'administration ndlr- avec l'appui de consultants ; intégration des personnels (notamment cercles de qualité) ; systèmes d'individualisation des rémunérations.

(1) L'administration précise que la démarche progressive, étalée dans le temps touchera l'ensemble des services, au fur et à mesure qu'ils auront progressé dans leur programme de modernisation.

Rappelons la démarche mise en oeuvre. Pourquoi un projet

Un projet Cgt, car la Cgt, pour chaque service, formule des propositions ; nous l'avons fait depuis longtemps : analyse de la politique du Ministère, de la DPO (Direction Participative par Objectifs), de la décentralisation, de la modernisation.

Il faut aller plus loin, préciser notre analyse et nos propositions au niveau de chaque service.

Un projet Cgt, car la Cgt intervient dans le domaine de la gestion du service, comme dans celle de l'entreprise privée ou publique ; cette capacité de la Cgt nous est contestée par toutes les forces rétrogrades à l'Équipement et par une fraction de l'administration, qui voudrait s'en réserver le monopole.

Un projet Cgt, parce que nos propositions sont cohérentes entre elles, que nous avons des idées sur l'avenir des services ; ceci rejoint nos propositions sur le service public.

Un projet Cgt, parce qu'il ne s'agit pas d'une démarche bouclée au sommet, mais de propositions élaborées par la démocratie syndicale et la démocratie ouvrière : il ne s'agit donc pas d'élaborer au niveau national un prêt-à-porter endossable immédiatement pour chaque service.

« > Nous nous efforçons dans le Courrier du Militant d'analyser ces divers éléments. Aussi ne trouvera-t-on pas ici une analyse détaillée de ce qui se passe. Remarquons simplement que l'administration n'opère en ce domaine aucune pause et passe outre aux votes des CTPS.

Rappelons aussi que nous avons analysé le mouvement de déstructuration/restructuration de nos services, fait la différence entre l'outil technique de gestion et les objectifs des politiques menées, cela à partir des positions de la Cgt sur la nécessaire intervention des salariés -à quelque secteur qu'ils appartiennent- dans la gestion de leur service <

On trouvera ci-après trois dossiers :

I - LE DOSSIER PROPAGANDE,

II-LE DOSSIER INFORMATIQUE,

III-LE DOSSIER : COMMENT INTERVENIR DANS MON SERVICE ?

Ndlr : nous ne publierons pas tous les tableaux méthodologiques que l'on trouve dans chacun de ces dossiers ; nous en avons toutefois retenu certains que nous estimons significatifs de la démarche.

POURQUOI LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC ?

Dans le débat service public/service privé, nous choisissons service public. Nous nous opposons donc à tous ceux qui dénationalisent, privatisent, sous-traitent.

Contre la politique des divers gouvernements de réduire le service public, nous affirmons au contraire qu'il faut le développer. Pour cela, quatre notions inséparables :

- *défense,*
- *renovation,*
- *développement, démocratisation du service public de l'Équipement ».*

I - LE DOSSIER PROPAGANDE

Nous sous-estimons gravement la nécessité de rendre publiques nos positions et propositions à deux niveaux :

- *nos adhérents*
- *le personnel*

Un certain nombre d'Unions fédérales ou de Syndicats de service éditent des bulletins aux syndiqués et un journal destiné au personnel.

Dans le travail de préparation et d'élaboration du projet de développement de service public, cette double démarche est nécessaire.

NE SOUS-ESTIMONS PAS LE MATRAQUAGE FORCÉ DE L'ADMINISTRATION, LES MATÉRIELS ÉDITÉS PAR LE SERVICE NATIONAL D'INFORMATION, ET PAR CHAQUE SERVICE, SONT DES JOURNAUX OU TRACTS D'ENTREPRISE SOUVENT BIEN FAITS.

Sommes-nous au niveau, surtout s'il n'y a pas au bureau de l'Union fédérale ou du Syndicat de service un responsable à la propagande ?

Sur notre conception du service public, nos propositions concrètes, il est nécessaire de franchir une étape. L'administration, en ce qui la concerne, met, à mis et mettra des moyens très importants.

De sorte que ce sont les idées sur le déclin du service public, la réduction des moyens qui circulent, qui paraissent naturelles. Si naturelles qu'un certain nombre de nos adhérents ou militants finissent, soit par douter de ce que dit la Cgt, soit par partager plus ou moins ce qui est dit - par l'administration nldr-

Mais, a contrario, nos idées progressent, l'encadrement s'interroge sur la politique de la Direction du personnel, les votes aux élections de CAP, CAD, CCP confirment l'audience de la Cgt.

Dépassons notre frilosité ?

Nous avons proposé, pour ce faire, de lancer des campagnes d'affiches. Nous avons édité du matériel fédéral sur divers thèmes, à reproduire et à apposer dans les diverses implantations du service.

Pourquoi ?

- *Pour faire connaître la position de la CGT sur le service public et son développement.*
- *Pour réaliser dans l'ensemble des services une unité de ce thème central - le développement du service public nldr.*
- *Parce que l'affichage mobilise relativement peu d'efforts militants.*
- *Parce que l'affiche se lit mieux que des documents volumineux.*

Nous proposons que là où l'affichage n'a pu encore être fait, qu'il soit réalisé. Ne pas oublier de répondre au questionnaire. Par ailleurs, l'affichage du matériel fédéral n'exclut pas la créativité et la possibilité de confectionner des matériels spécifiques à l'Union fédérale ou au Syndicat de service.

**« II- LE DOSSIER INFORMATIQUE
Pourquoi un tel dossier ?**

L'informatisation des services, en comprenant sous ce terme divers mots en « tique » : bureautique, télématique... est déjà largement engagée dans les services ; elle va modifier l'organisation technique et hiérarchique du travail.

Le dossier que vous trouverez dans les pages suivantes a pour objet de dresser le bilan des matériels existant dans les services. Il constitue en quelque sorte un dossier transversal pour le projet de développement du service public qui alimentera les cahiers revendicatifs par implantation. Il présente un caractère DDE assez évident, les gros centres, par exemple, étant organisés différemment.

Il constitue une étape dans notre processus de réflexion sur le développement du service public, étape de connaissance de ce qui existe concrètement. Dans une étape ultérieure, il s'agira d'analyser les processus de travail concernant l'informatisation et de se poser des questions à ce propos.

**NOUS DEMANDONS DONC AUX UNIONS FEDERALES DE
REMLIR
CE QUESTIONNAIRE, DE NOUS EN FAIRE UNE COPIE, ET DE
CONSERVER LE DOCUMENT POUR LEUR PROPRE USAGE.**

Dès à présent, il est possible de se poser quelques questions :

- Quels objectifs de productivité s'est fixée l'administration dans les diverses cellules de travail où l'informatisation a été faite ?
 - réduction des effectifs,
 - diminution du temps de travail,
 - augmentation de la quantité de dossiers ou d'applications traitées
- Quels moyens ont été mis en oeuvre ?
 - quelle organisation du travail a été mise en oeuvre ?
 - est-elle différente de l'ancienne ?
- Quelles sont les modalités de mise en oeuvre ?
 - y a-t-il un plan informatique du service ?
 - l'informatisation a-t-elle été discutée en CTPL ?
 - y a-t-il une formation des agents ? Si oui, laquelle, pour quelles catégories ?
- Quels problèmes l'informatisation pose-t-elle au niveau des qualifications ?
- Quel bilan peut-on tirer de l'informatisation du service ?

Cela nous permettra d'affiner nos propositions concrètes sur la situation des agents. Exemple : quelle évolution du travail de secrétaire, de dessinateur et quelles propositions en termes de corps, de grade, de rémunération ? »

« III- LE DOSSIER : COMMENT FAIRE DANS MON SERVICE ?

Par service, on entend une DDE, un CETE, un Service Navigation, une Direction de Centrale ...

L'Union fédérale ou le Syndicat de service, au niveau de son bureau ou de sa Commission exécutive, débat de la méthode générale, du choix des implantations où intervenir, avec, si besoin est, un camarade de la direction fédérale. Un plan de travail et un suivi de celui-ci sont définis. Pour être réaliste, il faut commencer le travail dans une ou deux subdivisions, plus un service de siège, ou encore le Parc, plus une ou deux implantations.

Le plan de travail défini consiste à construire, dans les implantations choisies, le document en forme de cahier revendicatif. Pour cela, une réunion des adhérents avec un camarade du bureau de l'Union fédérale ou du Syndicat de service permet concrètement de réaliser une première ébauche, qu'il conviendra ensuite de rédiger.

Vous trouverez ci-après une méthode de travail qui peut être utilisée dans votre propre service ; il s'agit d'une liste de questions à poser, liste qui évidemment n'est pas exhaustive.

Il s'agit de poser les questions suivantes :

6. *les missions (les tâches),*
7. *les moyens de travail,*
8. *les effectifs,*
9. *les revendications concrètes des agents : salaires, conditions de travail, statut, formation ...*

1- LES MISSIONS

Premier exemple : une subdivision

a) Faire une description de la subdivision : réseau routier, nombre de centres d'exploitations, zone urbaine ou rurale, nombre de communes ... On peut indiquer l'évolution des éléments sociaux ou économiques au cours des dernières années, tels qu'augmentation ou diminution de la population, crise économique ...

b) Que fait-on actuellement dans la subdivision ? Que ne fait-on plus ? Que pourrait-on faire ? Ceci en fonction des demandes des partenaires, ou de nouvelles missions de la DDE ou d'éventuelles réorganisations (transferts d'activités vers la subdivision).

c) Pour cela, on dresse des tableaux concernant les tâches dans les domaines route, urbanisme, secrétariat etc.

d) En ce qui concerne les tâches abandonnées ou privatisées, quelles sont les conséquences ?

- *surcoût de la sous-traitance,*
- *décalage,*
- *interventions complémentaires nécessaires de l'Équipement*
- *sécurité des chantiers*

Voir avec les camarades de la Construction des écarts négatifs de salaires, de conditions de travail, des personnels du privé qui font les tâches que nous faisons.

Voir le tableau de la page ... Ce tableau est élaboré à titre indicatif et doit être complété ou modifié dans chaque service ».

**« III- LE DOSSIER : COMMENT FAIRE DANS MON SERVICE ?
(Suite)**

1- LES MISSIONS

Deuxième exemple : un Parc

a) caractéristiques du Parc : indiquer s'il comporte ou non des annexes

b) que fait - on ? :

- *Revêtements :*
préparation avant enduit,
enduits superficiels
balayage fin de chantier
.....
- *signalisation horizontale*
prémarquage
marquage
 finition
- *Pose de glissières de sécurité*
- *Service hivernal avec éventuellement tableau des itinéraires*

Il convient de prendre en compte les activités du Parc dans ses divers domaines d'intervention tels que :

- *atelier,*
- *magasin*
- *comptabilité*
- *informatique*

Troisième exemple : un service Habitat - Environnement construction

a) caractéristiques de ce service : par exemple il provient d'une réorganisation de la DDE

b) que fait - on ?

- *Constructions publiques :*
Lycées
Justice
Jeunesse et Sports
Assistance aux communes
Réglementation de la construction
- *Activités diverses*
OPAH
Rapports locatifs
Contrôle HLM
Economie du bâtiment
Financement du logement (PAP, PAH, 1%, PALULOS...)
- *Autres*
CDH
FAUR (Fonds d'aménagement urbain régional)
CIV (Comité interministériel des villes)
CDH (Comité départemental de l'Habitat)

« III- LE DOSSIER : COMMENT FAIRE DANS MON SERVICE ? (Suite) »

2- Les moyens de travail

Les moyens de travail sont les véhicules, les matériaux utilisés dans le Parc, la subdivision, le GEP, (1) l'UOC (2).. ou toute autre implantation dont l'analyse des missions aura été effectuée selon la méthode proposée ci-dessus.

En ce qui concerne les moyens de travail, on procède selon la même grille que pour les missions : on mesure ainsi les moyens de travail qui existent, ceux qui manquent, ceux qui seraient nécessaires, en fonction des missions définies plus haut. On examinera notamment les effectifs correspondant aux tâches privatisées ou qu'il faudrait faire.

On trouvera ci-après un exemple de subdivision, la méthode pouvant être identique pour d'autres implantations : GEP, UOC, Parc.

Note de la rédaction

Les sigles utilisés correspondent à l'organisation des DDE telles que constituées en 1966. Toutefois, de 1966 à 1988, des modifications importantes avaient été entreprises : réduction du nombre de subdivision et cela très rapidement après la fusion de 1966 ; constitution de subdivisions polyvalentes où des activités effectuées au siège avaient été déconcentrées subdivisions et ajoutées de ce fait aux activités traditionnelles.

- GEP : Groupe d'études et de programmation. Créé en 1966, il s'agit d'un bureau d'études qui étudie la planification spatiale au niveau du département. Ils seront progressivement supprimés, leurs missions intégrées pour partie dans d'autres services de la DDE. Les GEP étaient, en 1966, des services totalement nouveaux qui n'existaient ni au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), ni au Ministère des travaux publics et des transports.
- UOC : Urbanisme opérationnel et construction. Ce service a repris des missions et des éléments des services déconcentrés de l'ex-MRU.

« III- LE DOSSIER : COMMENT FAIRE DANS MON SERVICE ? (Suite)

3- Les effectifs

Pour chaque implantation, il s'agit de définir les effectifs On trouvera le tableau qui pourrait être rempli pour une existants, ceux qui manquent pour les tâches actuelles et ceux subdivision. La même méthode est à utiliser pour les autres qui seront nécessaires pour les tâches nouvelles. implantations ».

**« III- LE DOSSIER : COMMENT FAIRE DANS MON SERVICE ?
(Suite)**

4- LES REVENDICATIONS

Elles sont indissociables des points (1) (2) et (3). C'est ce qui différencie de manière fondamentale notre projet des cercles de qualité ou autres projets dits d'entreprise. Par définition, elles en sont évacuées : c'est la règle du jeu..

A- Les salaires

*. La revendication Cgt est, rappelons-le : 6000 f minimum nets
. La revalorisation des corps, grades, statuts sur cette base.*

Ainsi

*.début de la catégorie B : 9000 f nets.
.début de la catégorie A : 12 000 f nets
.et 1500f tout de suite*

ndlr : il s'agit de francs 1988. On remarquera que la Fédération, à l'époque, comme d'ailleurs aujourd'hui le SNPTAS-Cgt raisonne en nets. Pour ce qui concerne le SNPTAS -Cgt, la revendication adoptée à son XVI°Congrès est de 1500 euros nets.

B-Le catégoriel, sur lequel on ne s'étendra pas, car les programmes existants sont très détaillés. **Attention** : articuler le catégoriel avec le point 1 !!!

- 1. Ne pas oublier la permanisation des TUC, SIV, intérimaires, précaires.*
- 2. Ne pas oublier la titularisation des PNT.*

C -La formation

Que demande concrètement chaque agent de l'implantation concernée ?

D -Le local :

- 1. conditions de travail,*
- 2. adaptation des centres d'exploitation ou lieux de travail divers,*
- 3. problèmes relatifs aux matériels,*
- 4. Hygiène et sécurité.*

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

DDE

Service du siège : Ex service habitat

LES MISSIONS

IMPLANTATIONS	Activités faites par la DDE	Activités qu'on ne fait plus	Activités qu'on pourrait faire	OBSERVATIONS
Constructions publiques Financement du logement Contrôle de légalité Contentieux Statistiques urbaines Maîtrise de l'énergie Divers : <ul style="list-style-type: none">● CDH● FAUP● CIV● CDH Secrétariat				

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

Vous trouverez ci -contre le compte -rendu publié par Cgt -Equipe-ment - Information relatif au Colloque Grands -Equipements « qui avait organisé par la Confédération Cgt à l'initiative de la Fédération Cgt de l'Equipement, pris en charge par les Unions départementales . Cette initiative se fondait sur la méthodologie du Projet de développement du service public, mais généralisé à l'ensemble des organisations de la Cgt concernées . La prise en charge par les Unions départementales et par la Confédération, qui avait organisé une initiative nationale indique que, à cette époque, 1985, la Confédération Cgt partageait la démarche de la Fédération Cgt de l'Equipement .

Journal de la Fédération nationale de l'Equipement

EDITION HEBDO
du SYNDICAT NATIONAL
des PERSONNELS TECHNIQUES
ADMINISTRATIFS et de SERVICE
de l'EQUIPEMENT

C.G.T. - *équipement - information*

SERIE HEBDO

AVRIL 1985 - N° 212

Colloque Grands Equipements

Le "Colloque Grands Equipements" s'est tenu à Bagnolet les 28 et 29 mars. Il a réuni 150 militants de la CGT dont 25 de l'Equipement.

Il a été préparé par des colloques régionaux qui ont réuni des centaines de militants.

Par exemple, le colloque de la région Centre a réuni 200 participants dont 65 de l'Equipement, celui de la Bourgogne 100 dont 15 de l'Equipement, celui de Bretagne 150 dont 20 de l'Equipement, etc.

Les Unions fédérales de l'Equipement ont largement participé à la préparation de ces colloques, aux réunions organisées par la Fédération, les UL, les UD, les régions.

Des propositions concrètes ont été étudiées en fonction des besoins, des moyens de financement, selon la situation de l'emploi et en corrélation entre eux : équipements, industriels, routiers et autoroutiers, transports collectifs, communications.

Dans chaque région comme au niveau national, ils doivent devenir objectifs de lutte.

La démonstration a été faite que la France n'est pas « assez équipée ».

Lydia Brovelli (Secrétaire confédérale) constatait, en particulier dans son rapport introductif :

"Les aménagements routiers, nombreux, proposés lors de nos colloques régionaux, n'ont de sens que s'ils sont conçus pour favoriser la circulation des marchandises et des hommes, que s'ils débouchent sur des industries nouvelles, créatrices d'emplois et de richesses, que s'ils permettent le maintien, l'amélioration et l'évolution de l'emploi existant... Il y a donc une articulation à trouver entre politique industrielle, vie sociale, culturelle, habitat, transport."

Cet ensemble de colloques concerne directement nos services, leur plan de charge, leurs effectifs et leurs moyens de travail matériels et financiers, la qualification des agents.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC**Exemple d'analyse réalisée dans une subdivision**

Tâches	Etat	Département	Communes	Moyens et besoins
Emplois partiels aux enrôlés	15 T 15 J	500 T 500 J	135 T 135 J	Totalité DDE.....650 J
Emplois partiels P.A.T.A.	3T 15 J	90 T 450 J	50 T 250 J	1/2 subdi350 J 1/2 P.A.T.A. Parc.....490 J
Enduits superfi- ciels	néant	200 000 m2 subdi 280 J + Parc	150 000 m2 subdi 210 J + Parc	Rien sur Etat: pas de crédits; besoins: 20 000 m2 soit pour la subdi: 28J Travail par contre fait en totalité par la subdi pour Département et Etat, mais insuffisant. Besoin: 50 000 m2, soit 70 J
Fauchage, débrous- sillage	subdi 40 J ent. 15 J pas fait 15J	subdi 450 J ent 150 J pas fait 400 J	subdi :néant	Fait par subdi.....790 J S/traité.....165 J Pas fait415 J N.B. Problème de matériel
Fossés	subdi 20 J ent. 10 J	subdi 2 500J ent 100J	subdi néant	Fait.....2 520 J S/traité..... 110 J N.B. Problème de matériel
Plantations	subdi 20 J	subdi 200 J pas fait 40 J	subdi néant	Subdi pour Etat et Dép..... 220 J Besoins non faits 40 J
Serv.hivernal	subdi 500 J ent 100 J	subdi 1 500 J ent 200 J	subdi néant	Fait2 000 J très variable d'une année à l'autre. S/traité..... 300 J N.B.Problème de matériel.
Ouvrages	subdi néant	subdi 50 J ent 300 J	subdi néant	Problème de formation .
Signalisation	subdi 30 J ent 50 J non fait 100J	subdi 30 J ent 500 J	subdi néant	Total subdi 60J; manque d'effectifs S/traité550 J Besoins non faits100 J
Exploitation sé- curité	subdi 50 J ent 50 J non fait 100 J	subdi 30 J ent 500 J	subdi néant	Total 60 J: manque d'effectifs Sous-traité550 J Besoins non faits100 J
Exploitation et sécurité	subdi 50 J	subdi 400 J		Subdi totalité450 J

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC

DDE (ou autre Service).....

Union fédérale (ou Syndicat de service)

Implantation : Bureau d'études

Liste des matériels installés	Nombre de matériels	Marque	Système d'exploitation	Agts Cat A	Agts Cat B	Agts Cat C/D	Produits obtenus
1- Micro- ordinateurs							
2- Base de données							
3-Banque de données							
4-Terminaux							
5-Machine à traitement de textes							
6-Bureautique évoluée							
7-Télématique							
8-DAO							
9-CAO							
10- Autres							

OBSERVATIONS

Remarques du coordonnateur du Gaspe :

Le tableau ci-dessus reproduit à l'identique le tableau diffusé dans le Militant de l'Equipement. La typologie des matériels a été établie en 1988, à une époque où les matériels informatiques ou de bureautique étaient beaucoup moins puissants qu'aujourd'hui et moins diversifiés. Par ailleurs on notera qu'il existe encore en 1988 des agents de catégorie D.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC -LES EFFECTIFS

DDE : Subdivision

Union fédérale (ou Syndicat de service)

Catégories	En poste	Qui manquent à ce jour	Qu'il faudrait	Observations
Subdivisionnaire				
Conducteurs				
Agents de travaux				
OP1				
OP2				
« 931 »				
Auxiliaires route				
Assistants techniques				
C&D administratifs				
PNT administratifs				
TUC				
SIVP				

Remarques du coordonnateur du Gaspe

« 931 » agents payés sur le compte 931 du Conseil général. « TUC », « SIV », précaires recrutés sur des procédures du privé. Cette typologie date de 1988, la subdivision étant beaucoup évoluée, notamment avec la seconde décentralisation.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC -LES EFFECTIFS

DDE : Subdivision

Union fédérale (ou Syndicat de service)

MISSIONS	MOYENS DE TRAVAIL	EFFECTIFS QUALIFICATIONS
<p><u>Nbre d'ouvrages d'art existant :</u> 9. âge, état, situation 10. recensement fait sur RN&CD 11. recensement à faire sur CV <u>Nbre de visites/an sur RN,CD,VC:</u> <ul style="list-style-type: none"> ● neuf : tous les 5 ans ● ancien : tous les ans <u>Fonctions de la CDOA pour le contrôle dans la subdi :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● ● <u>Réparations</u> <ul style="list-style-type: none"> ● études ● marchés <p><u>Travaux neufs</u> avec programmation routière et autoroutière décidés par le gouvernement en 1988</p> <u>Secrétariat</u></p>	<p>5. un fourgon 6. véhicules de liaison</p> <ul style="list-style-type: none"> ● crédits de déplacement et de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> ● deux niveaux ● un théodolite <p>deux tables traçantes <ul style="list-style-type: none"> ● deux micros avec logiciels </p>	<p>Etat + départements : <ul style="list-style-type: none"> ● un B = 1C [RN + CD] ● 2b (AT) + 2C (dess) [V.C.] Autres agents: 1A 2A (ITPE) 1B 1C 1A 1B 2C 1B adm 2 commis 2 ATB et 1A + chef de la CDOA</p>

NB : ce document a été élaboré à partir d'un travail réalisé dans une DDE fortement urbanisée

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC -LES EFFECTIFS

DDE : Subdivision

Union fédérale (ou Syndicat de service)

TACHES	Faites en subdi	Qu'on ne fait plus	Qu'on pourrait faire	Observations
Élagage fauchage pt à temps traditionnel pt à temps automatique emplois partiels curage de fossés dérasements d'accotement viabilité hivernale entretien d'ouvrages d'art signalisation horizontale entretien parkings, aire de repos entretien d'espaces verts traitement chimique maçonnerie petit entretien urbanisme études secrétariat				

Annexe **Document I**

La situation politique

1- Les gouvernements

Sous la V^e République, après la présidence du Général de Gaulle (1958-1969), après celle de Georges Pompidou (1969-1974), et celle de Giscard d'Estaing, une rupture intervient avec les deux présidences de François Mitterand (1981-1995).

Lors du premier mandat de François Mitterand (1981-1988), les premiers ministres sont les suivants : Pierre Mauroy (PS), Laurent Fabius (PS), Jacques Chirac (RPR-première cohabitation). Lors du second mandat de F.Mitterand, nous avons : Michel Rocard (PS), Edith Cresson (PS), Pierre Bérégovoy (PS), Edouard Balladur (RPR- 2^e cohabitation).

2- Eléments de l'action politique

➤Le gouvernement Mauroy (1981-1984)

C'est, depuis 1947, le premier gouvernement où participent des ministres communistes : Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, Anicet Le Pors, de la Fonction publique et des réformes administratives, Jacques Ralite, ministre de la santé.

Trois ministres concernent plus particulièrement l'Equipement : Charles Fiterman pour les transports, Roger Quillot (PS), qui dans la configuration de l'époque a en charge l'urbanisme, le logement et la gestion du personnel, y compris pour les transports. A. Le Pors, en tant que ministre de la Fonction publique.

Le gouvernement Mauroy bénéficie un temps de l'état de grâce après la victoire de la gauche aux élections, il met en oeuvre un vaste programme de nationalisations, la décentralisation – cf ci-après son impact sur les services de l'Equipement – la réforme de la Sécurité sociale, la réforme du Code du travail, lois Auroux), la hausse de 45 % du SMIC.

« Le 16 juin 1982 un plan d'austérité socialiste selon l'expression de Michel Rocard est adopté, comportant un blocage des revenus et des prix, une réduction des dépenses de l'Etat. La médecine appliquée en 1982 se révèle insuffisante dans la logique libérale où s'est situé le gouvernement. Un second plan de rigueur est adopté le 24 mars 1983 après une dévaluation de 2,5%. Un prélèvement de 1% sur le revenu imposable est décidé. Les tarifs publics sont augmentés. Le déficit budgétaire est ramené à 3% du produit intérieur brut. L'expérience d'inspiration keynésienne tourne court et avec des inflexions plus sociales et une rhétorique spécifique, le gouvernement socialiste mène une politique économique peu différente de celle de Raymond Barre.

« Le patronat poursuit la recherche de la compétitivité en procédant à des dégraissages massifs. Le chômage atteint deux millions de personnes (...). La réduction du temps de travail se trouve inefficace ».

Source : René Mouriaux : le syndicalisme en France depuis 1945

➤Le gouvernement Fabius (1984-1986)

C'est à la suite de l'échec de la réforme de l'enseignement proposée par Alain Savary et qui donne lieu à des manifestations de masse de la droite contre celle-ci que F.Mitterand l'abandonne et remplace P.Mauroy par Laurent Fabius.

« Le gouvernement Fabius, qui ne comporte pas de ministres communistes, suscite deux mouvements contraires. Tandis que la Cfdt continue d'appuyer le modernisme réformateur, notamment en qualifiant la grève d'arme mythologique (28 octobre 1985) ; FO, la Cftc et plus encore la Cfe-CGgc modèrent leurs critiques ; la Cgt accentue les siennes. La centrale d'Henri Krasucki s'évertue à mobiliser contre tous les « mauvais coups », contre la flexibilité, contre l'aménagement du temps de travail. La défense des acquis n'admet aucune modification des règles en vigueur. Des actions minoritaires sont menées, à SKF, à la SNCF. Le 42^e Congrès de novembre 1995 dresse un bilan accablant pour les socialistes. »

Source : René Mouriaux : le syndicalisme en France depuis 1945

On comprend mieux, dans ce contexte, le « durcissement » de certains militants de la Fédération Cgt de l'Equipement et les critiques violentes centrées sur la dénonciation de la soi-disant politique de collaboration de classe de la direction fédérale (cf page 13 du présent Gaspe).

La situation politique (Suite)

► **Le gouvernement Chirac** (RPR-1986-1988 la première cohabitation)

Aux élections législatives du 16 mars 1986, la coalition de droite RPR-UDF obtient 43,9% des suffrages et sort victorieuse de la consultation. Ces élections ayant été faites à la proportionnelle (loi du 10 juillet 1985), la droite RPR-UDF obtient la majorité à l'Assemblée avec le renfort des « divers droite ». Par ailleurs, le Front national a 35 députés.

- le président de la République entend aller au terme de son mandat en exerçant la plénitude de ses fonctions que lui confère la Constitution et la pratique gaulliste, notamment le « domaine réservé » : Affaires étrangères, Défense ...
- la majorité parlementaire de droite entend faire appliquer une politique libérale accentuée par rapport à celle des socialistes, en se fondant notamment sur le principe de l'article 21 de la Constitution : « le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Le Président de la République promulguera sans problème les décisions du gouvernement.

° La politique du gouvernement Chirac est comparable aux politiques néo-libérales menées en Grande Bretagne et aux Etats-Unis ; quelques exemples :

- dénationalisations : TF1, Saint-Gobain, Paribas ; toutefois le krach boursier de 1987 met un terme – très provisoire – aux privatisations.
- suppression de l'impôt sur les grandes fortunes
- mise en oeuvre d'une politique sécuritaire
- répression du mouvement indépendantiste de Nouvelle Calédonie

° Avec le projet Devaquet de réforme des Universités, un puissant mouvement étudiant se développe, marqué par la répression du ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua et qui se traduit par la mort de Malik Oussekin, tué par la police.

« La cohabitation de 1986-1988 accentue les tendances antérieures (...). La Cfdt, muette lors des législatives de 1986, n'apporte aucune aide au mouvement étudiant en lutte contre la loi Devaquet (...). Elle freine au maximum la grève des cheminots du 10 décembre 1986 et la tentative d'élargissement à l'ensemble du secteur public au début de l'année 1987. La Cgt poursuit sa ligne d'isolement et vise, comme dans l'affaire des Dix de Billancourt (juillet 1982 – décembre 1989) à réussir des luttes exemplaires ».

« La grève des cheminots de 1986-1987 a comporté l'apparition d'un phénomène nouveau : les coordinations ».

Source : René Mouriaux : le syndicalisme en France depuis 1945

Il devient donc urgent d'assurer la normalisation de la Fédération Cgt de l'Équipement. Toutefois cela va prendre un peu de temps et ne sera réalisé qu'en juin 1991.

► **Le gouvernement Rocard** (PS -1988-1991)

Réélu en 1988 avec 54 % des voix contre Jacques Chirac, F.Mitterrand nomme Michel Rocard au poste de premier ministre. Les socialistes ne disposent pas de la majorité absolue à l'Assemblée nationale et les communistes refusent toute alliance gouvernementale. Michel Rocard aura très souvent recours au « 49-3 » pour faire passer ses lois. Il pratique d'ailleurs une ouverture au centre, concrétisée par l'entrée au gouvernement de Jean-Pierre Soisson, Jean-Marie Rausch, Michel Durafour, Olivier Stirn, Jacques Pelletier, Lionel Stoléru. Cette collusion avec le centre droit illustre le fait que le Parti socialiste a abandonné l'idée de rompre avec le capitalisme.

Notons :

- F.Mitterrand instaure le « ni-ni » : ni privatisations, ni nationalisations ; le « ni-ni » prendra fin avec le gouvernement Balladur (seconde cohabitation, 1993-1995). Cependant, sous le mandat de Michel Rocard les réformes de statut des entreprises publiques : Renault, PTT notamment ouvrent la voie aux futures privatisations.
- Institution du RMI
- Institution de la CSG

Le gouvernement Rocard (1988-1991 Suite)

10. Suppression du contrôle des changes
11. Communiqué commun MITTERAND-KOHL qui débouchera sur le Traité de Maastricht.
 - Enfin, en 1991, la France participe à la première guerre du Golfe, ce qui entraîne la démission de Jean-Pierre CHEVENEMENT de son poste au Ministère de la Défense. Un vaste mouvement de protestation se développe, avec des manifestations de masse et un rassemblement de la gauche radicale.

Les luttes sociales

On peut citer : le long conflit des infirmières, ceux de la RATP, des PTT, des salariés du Ministère des Finances, les luttes lycéennes à la suite d'un nouveau projet de réforme du système éducatif.

Document II

La situation à l'Équipement

1- Les ministres de l'Équipement (1981-1991)

Premier mandat de François Mitterand (1981-1988)

Gouvernement Mauroy (1981-1984)

22 mai 1981 : **Louis Mermaz** : *Ministre de l'Équipement et des Transports*

23 juin 1981 : **Charles Fiterman** : *Ministre d'État, ministre des Transports*

23 juin 1981 : **Roger Quillot** : *Ministre de l'Urbanisme et du Logement*

22 mai 1981 : **Michel Craipeau** : *Ministre de l'Environnement*

22 mai 1991 : **Louis Le Pensec** : *Ministre de la mer*

Premier mandat de François Mitterand (1981-1988)

Gouvernement Fabius (1984-1986)

19 juillet 1984 : **Paul Quilès** : *Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports*

19 juillet 1984 : **Huguette Bouchardeau** : *Ministre de l'Environnement* :

Premier mandat de François Mitterand (1981-1988)

Gouvernement Chirac (1986-1988 - première cohabitation)

20 mars 1986 : **Paul Méhaignerie** : *Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire*

20 mars 1986 : **Alain Carignon** : *Ministre délégué à l'Environnement*

Deuxième mandat de François Mitterand

Gouvernement Rocard (1988-1991)

12 mai 1988 : **Maurice Faure** *Ministre d'État, ministre de l'Équipement et du logement*

12 mai 1988 : **Louis Mermaz** : *Ministre des Transports*

12 mai 1988 : **Louis Le Pensec** : *Ministre de la mer*

13 mai 1988 : **Brice Lalonde** : *Secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de l'Environnement*

Deuxième mandat de François Mitterand

Gouvernement Rocard (1988-1991)

28 juin 1988 : **Maurice Faure** *Ministre d'État, ministre de l'Équipement et du logement*

28 juin 1988 : **Michel Delebarre** : *ministre des Transports et de la mer*

28 juin 1988 : **Brice Lalonde** : *Secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé de l'Environnement*

Les ministres de l'Équipement (1981-1991) (Suite)

Deuxième mandat de François Mitterrand

Gouvernement Cresson (15 mai 1991-31 mars 1992)

16 mai 1991 : **Paul Quilès** Ministre de l'Équipement, du logement, des transports et de l'espace

16 mai 1991 : **Brice Lalonde** : ministre de l'Environnement

2- Éléments de politique dans les domaines d'intervention du ministère de l'Équipement (fin des années 80 début des années 90)

A partir de la fin des années '70, on entre dans une période nouvelle, où le type d'aménagement du territoire et le référentiel modernisateur deviennent caducs. De nouveaux enjeux et de nouvelles orientations de l'action publique apparaissent. Le rôle des instances européennes s'accroît. Les premières politiques apparaissent. Au référentiel d'équilibre de la période antérieure se substitue à partir des années '70 le référentiel du marché.

Dans la période que nous avons retenue, on assiste à une territorialisation progressive de l'action publique. Avec la première étape de la décentralisation, les services de l'Équipement vont subir un choc culturel profond. La Fédération Cgt se trouvera confrontée à cette nouvelle réalité. Elle développera l'idée d'un service public de l'Équipement mis à disposition de l'ensemble des acteurs politiques publics Etat et collectivités locales et géré par un comité tripartite où seront présents l'Etat, les collectivités et les syndicats. C'est, entre autres, cette proposition qui a valu l'intervention relevée par J.C. Boual accusant la direction fédérale Nous avons retenu :

● **La loi Defferre du 2 mars 1982 comporte les points politiques suivants**

- ° suppression de la tutelle administrative de l'Etat sur les collectivités et
- ° transfert de l'exécutif départemental du Préfet vers le Président du Conseil général
- ° transformation de la Région en collectivité territoriale
- ° transfert de l'exécutif régional au Président du conseil régional

● **Les transferts de compétence 1983-1986**

° **Région** : planification économique, programmation des équipements, actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, construction et entretien des lycées, construction et entretien des établissements d'enseignement agricole ; mise en oeuvre des contrats de plan Etat/Région.

° **Département** : action sociale - avec découpage des DDASS Etat/collectivités, entretien des collèges, réorganisation des services de l'Équipement, principalement les DDE. Un bilan a été tiré, pour l'année 1988, dans le rapport introductif aux journées d'études fédérales des 12 et 13 avril 1989. Quelques éléments :

° la situation la plus courante, c'est la **mise à disposition** du Conseil général de services de la DDE : subdivisions, Parc, CDES, CDOA, une partie des laboratoires départementaux, les parties des arrondissements chargés à titre principal de la gestion et de l'exploitation des réseaux routiers

° à la fin de l'année 1988, 95 DDE ont été répertoriées par l'administration centrale. Le nombre d'agents avant l'application de la décentralisation était de **88.650 agents**. Après la mise en oeuvre des décrets, il restait **84.279 agents**. Autrement dit, **4371 emplois** ont été transférés aux conseils généraux, soit **4,9% des emplois des DDE**. Cependant, si on considère le siège des DDE, le pourcentage est de **14,1%.** (a)

(a) Source : Le Courrier du militant de l'Équipement - Supplément n°1 au numéro 453 du 23 mai 1989

● **Commune** : administration de proximité, urbanisme

● **Première décentralisation, politique publique, développement local**

La Loi Defferre induit un mouvement de territorialisation de l'action publique, qui sera confirmé et accentué par la Loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992, la Loi Pasqua du 4 février 1995 et la Loi Voynet du 25 juin 1999 et enfin la deuxième Loi de décentralisation du 28/3/ 2002.

Document complémentaire aux transferts de service et de personnels

Extraits du Communiqué du Conseil des ministres du 1° Octobre 2003

« Le projet de Loi prévoit d'importants transferts de compétences au profit des collectivités territoriales (...). Au total, ces transferts représenteront de 11 à 13 milliards d'euros et concerneront plus de 130 000 fonctionnaires – dont environ 30000 pour l'Équipement ndlr-. Le projet de Loi organise également le transfert des services de l'État nécessaires à l'exercice des compétences transférées en donnant toutes les garanties individuelles nécessaires aux agents, qui auront le choix soit de conserver leur statut de fonctionnaires de l'État, soit d'intégrer la fonction publique territoriale (...)

« L'essentiel du réseau routier national est transféré aux départements, l'État ne conservant que la responsabilité des grands itinéraires nationaux. À l'exception des plus grands d'entre eux qui demeurent sous la responsabilité de l'État, les ports et les aéroports sont transférés aux collectivités locales. En Ile-de-France, la Région devient majoritaire dans le Syndicat des transports de l'Ile-de-France (...).

« Les personnels techniques, ouvriers et de service de l'éducation nationale sont transférés aux collectivités locales (...). Le personnel pédagogique (enseignants, surveillants, restera de l'entière responsabilité de l'État (...).

« La décentralisation permettra de recentrer l'État sur ses missions principales. L'État restera, au niveau local, acteur, notamment en matière de sécurité, de justice, d'emploi, d'éducation, de fiscalité, de santé publique, ainsi qu'en ce qui concerne les équipements structurants à l'échelle nationale, l'équilibre entre les territoires ou les interventions en cas de crise.

« Dans les autres domaines, il reste le garant de la norme en amont et de l'évaluation du contrôle en aval (...).

Source : Site de l'Assemblée Nationale-Par internet

Commentaires

Le processus mis en oeuvre par la Loi Raffarin est un processus d'externalisation, homologue à celui de la grande entreprise. Il s'agit de se recentrer sur le coeur du métier, d'autres activités pouvant être réalisées ailleurs. Théoriquement l'externalisation pourrait être réversible, mais cette éventualité n'est jamais mise en pratique. Il faut noter que l'externalisation, pour ce qui concerne les administrations, peut s'opérer vers les collectivités locales, comme cela est indiqué par le communiqué du Conseil des ministres, ou vers l'entreprise privée.

La seconde décentralisation, de ce point de vue, va beaucoup plus loin que la Loi Defferre où le processus d'externalisation était moins important.

Document III

La situation syndicale (fin des années '80 début des années '90)

La Cgt

Avec un petit retour en arrière, nous rappellerons qu'en 1967 succède à Benoît FRACHON, Henri KRASUCKI ne pouvant accéder au Secrétariat général qu'en juin 1982 jusqu'en 1992, date à laquelle le 44^e Congrès confédéral le remplace par Louis VIANNET. La crise de la Fédération Cgt de l'Équipement, dont nous avons noté les premiers symptômes dans le Point 1, et que divers interviews rappelés dans l'éditorial ont caractérisé, notamment dans le VIII^e Congrès extraordinaire de 1991 se situe donc dans la période où la Confédération est dirigée par Henri KRASUCKI et Louis VIANNET.

René MOURIAUX caractérise la période de 1981 à nos jours sous le titre : « *La crise syndicale* » dans son ouvrage : *le Syndicalisme en France depuis 1945*.

Il écrit notamment : « *De 1981 à nos jours, la syndicalisation ne cesse de diminuer, l'audience des centrales se rétrécit, l'efficacité se rétracte. Une réflexion, relativement riche, se déploie pour comprendre le phénomène. Des divergences d'interprétations sur les causes nourrissent des stratégies concurrentes, voire contradictoires, qui empêchent d'arrêter, si possible, la spirale du déclin* ».

Source : le Syndicalisme en France depuis 1945. (p.103)

Pierre Karila Cohen et Blaise Wilfert écrivent : « *Lorsque se tient le 42^e Congrès de 1985, la Cgt entérine le tournant pris l'année précédente en revenant à une stratégie de contestation. (...) La Cgt se veut à nouveau intransigeante. Le slogan qu'elle adopte. Le recul ne se négocie pas, il se combat, entend marquer la différence de la Cgt avec ses principales rivales, FO et la CFDT* »

Source : Pierre Karila-Cohen et Blaise Wilfert : Leçons d'histoire sur le syndicalisme en France.

La Fédération Cgt de l'Équipement avec ses propositions d'intervention dans la gestion, de projet de développement du service, et plus globalement de formuler des propositions face à celle de l'administration apparaissait donc décalée par rapport au tournant de la Cgt rappelé par Karila- Chen et Blaise Wilfert. Les militants de la Fédération Cgt les plus suivistes par rapport aux fluctuations de la ligne confédérale ont donc décidé de mener l'assaut. Cela explique les affirmations relevées par J.C. BOUAL dans la réponse aux questions posées lors du VII^e Congrès fédéral, notamment :

- item N° 4 p.12 ci-dessus : « *la Fédération et son secrétaire général ont recherché le consensus avec le gouvernement* »
- item N° 5 p.12 : « *les derniers Congrès ont enfermé les militants...* »

Un processus irréversible de normalisation était engagé.

La situation de la Cgt doit considérée dans un contexte politique nouveau, avec des affrontements de sensibilités, ce qui aura évidemment des conséquences pour les militants de la Fédération Cgt de l'Équipement. Nous publions l'opinion de René MOURIAUX :

« *Sur le plan interne, l'affaiblissement électoral du PCF, son affadissement intellectuel, sa fragmentation en courants (Reconstructeurs, Refondateurs, Refondation, Confrontations, Non à la social-démocratisation du PCF) posent en des termes inédits les rapports Cgt - PCF. Le CCN (Comité confédéral national) propose un contenu nouveau à l'indépendance de la confédération* ».

Source : René MOURIAUX le Syndicalisme en France depuis 1945.

La Cfdt

La Cfdt est issue d'une évolution de la Cftc où une minorité s'affirme progressivement : en se déconfessionnalisant, le Syndicat permettrait la construction d'un syndicalisme de masse fondé sur des valeurs de liberté, de démocratie, de solidarité, de progrès. Le courant progressiste milite pour la rénovation de la Cftc avec un élément central pour l'orientation : le socialisme démocratique qui récuse à la fois « l'exploitation capitaliste et le totalitarisme communiste ». C'est lors du Congrès de la Cftc de 1964 que la transformation de la Cftc est votée par 70% des congressistes.

La Cfdt (Suite)

Une minorité demeure sous le sigle Cftc, est reconnue par le gouvernement en 1966 comme représentative et la majorité de 1964 devient la Cfdt. A l'Equipement, la Cftc devient très marginale : elle recueille un nombre infime de voix aux CAP, quel que soit le corps, et il en est de même aux CCP des non-titulaires et aux CAD des personnels non titulaires des CETE.

L'accord Cgt-Cfdt du 10 janvier 1966 est rompu à partir du Congrès d'Annecy de la Cfdt dont la nouvelle orientation est le recentrage. Toutefois une opposition interne, sur des bases progressistes et animée notamment par des militants de la LCR conserve jusqu'aux éliminations des « moutons noirs » par Nicole Notat et Jacques Chérèque. La revendication autogestionnaire de la CFDT, élaborée par ses militants radicaux ne rencontre aucun écho à la Cgt. A noter que cette revendication est totalement abandonnée aujourd'hui par la Cfdt.

FO, CFTC, CGC, Divers .

« Pendant la première législature socialiste, Fo et Cftc avec modération, Cfe-Cgc fortement marquent leurs distances. Le 24 juin 1981 André BERGERON rend publique une déclaration mettant solennellement en garde contre l'entrée des communistes au gouvernement (...). Le rejet de l'austérité même socialiste conduit à décider d'une grève d'une heure le 8 mai 1983 (...).

« L'organisation catégorielle des cadres Cfe-Cgc s'insurge contre la politique socialiste. Les Lois AUROUX sont présentées comme un processus de soviétisation de l'économie. Des manifestations sont organisées avec succès les 28 janvier 1982, 18 novembre 1982, 3 octobre 1983. A chaque fois, la tonalité antimitterrandiste s'intensifie jusqu'à demander la démission du chef de de l'Etat.

« La CFTC marque ses réserves sur l'importance des nationalisations, sur les risques de politisation de la vie économique et sociale (...). Le syndicat national de l'enseignement chrétien contribue de manière importante à la manifestation contre le projet Savary le 24 juin 1984 ».

Source : René MOURIAUX le Syndicalisme en France depuis 1945

Tableau de René Mouriaux**La représentativité des syndicats**

ÉVOLUTION DES VOTES PROFESSIONNELS DE 1981 À 1992 (%)

Années	Prud'hommes			Commissions administratives paritaires	
	1982	1987	1992	1981-1983	1988-1990
<i>Abstentions</i>	43,6	55,8	59,7	18,0	24,1
<i>Exprimés</i>					
<i>CGT</i>	36,8	36,3	33,4	18,7	17,9
<i>CFDT</i>	23,5	23,0	23,7	18,4	17,2
<i>FO</i>	17,8	20,5	20,4	15,2	16,7
<i>CFTC</i>	8,5	8,3	8,6	3,3	3,3
<i>CFE-CGC</i>	9,6	7,4	6,9	2,4	2,7
<i>FEN</i>	—	—	—	28,9	26,3
<i>Autres syndicats</i>	1,9	1,0	1,7	12,8	16,0
<i>Non-syndiqués</i>	—	—	—	0,3	—
<i>Indépendants</i>	2,8	4,3	5,3	—	—
	Comités d'entreprise				
Années	1981	1982	1991	1992	
<i>Abstentions</i>	30,4	29,0	36,2	34,1	
<i>Exprimés</i>					
<i>CGT</i>	32,0	32,3	20,4	23,0	
<i>CFDT</i>	22,3	22,8	20,5	19,7	
<i>FO</i>	9,9	11,7	11,7	12,8	
<i>CFTC</i>	2,9	2,9	4,5	4,0	
<i>CFE-CGC</i>	6,1	7,0	6,5	5,9	
<i>FEN</i>	—	—	—	—	
<i>Autres syndicats</i>	3,3	2,9	6,4	6,5	
<i>Non-syndiqués</i>	22,2	18,4	30,9	28,0	
<i>Indépendants</i>	0,8	1,5	—	—	

Sources : ministère du Travail et ministère de la Fonction publique d'État.

Trois remarques :

1. Pour les élections des CE, en raison des corps électoraux différents, la comparaison doit s'opérer distinctement entre années paires d'une part et années impaires d'autre part.

2. A partir de 1984, le ministère du Travail inclue les indépendants dans la catégorie "Autres syndicats".

3. Les résultats des CAP sont récapitulés sur trois années.

***Evolution de la représentativité de la Cgt au sein
des trois fonctions publiques de 1969 à 1985***

	<i>1969-1972</i>	<i>1975-1977</i>	<i>1982-1985</i>
<i>Inscrits (en milliers)</i>	<i>1 570</i>	<i>1 950</i>	<i>3 080</i>
<i>Exprimés (en milliers)</i>	<i>1 228</i>	<i>1 458</i>	<i>2 193</i>
<i>Part de chaque fonction publique dans les exprimés :</i>			
<i>Etat.....</i>	<i>75,7</i>	<i>71,4</i>	<i>64,9</i>
<i>Territoriale.....</i>	<i>12,3</i>	<i>15,4</i>	<i>17,6</i>
<i>Hospitalière.....</i>	<i>12,0</i>	<i>13,3</i>	<i>17,5</i>
<i>Cgt.....</i>	<i>25,2</i>	<i>26,5</i>	<i>22,0</i>

Source : Guy Groux & René Mouriaux : La Cgt : crises et alternatives

***Représentativité de la Cgt à l'Equipement
(1978-1988)***

<i>Années</i>	<i>1978-1980</i>	<i>1980-1982</i>	<i>1982-1984</i>	<i>1984 -1986</i>	<i>1986- 1988</i>
<i>Equipement</i>	<i>50,2 %</i>	<i>49,0%</i>	<i>48,1%</i>	<i>43,6%</i>	<i>43,9 %</i>
<i>Total administration</i>	<i>20,6%</i>	<i>19,5%</i>	<i>17,7%</i>	<i>16,8%</i>	<i>17,0 %</i>

Source : Guy Groux & René Mouriaux : La Cgt : crises et alternatives

votre site

NE RESTEZ PAS ISOLÉ

Gaspe n°39

Mémoire du syndicalisme

1944 - 2004

www.snptas-cgt.org

Statuts...

Revendications..

Grands dossiers...

Sécu - Retraites....

SNPTAS-CGT

Actualités

Décentralisation

Info. Pratiques

**Un site internet de débat
large et ouvert
d'information sociale
et professionnelle**